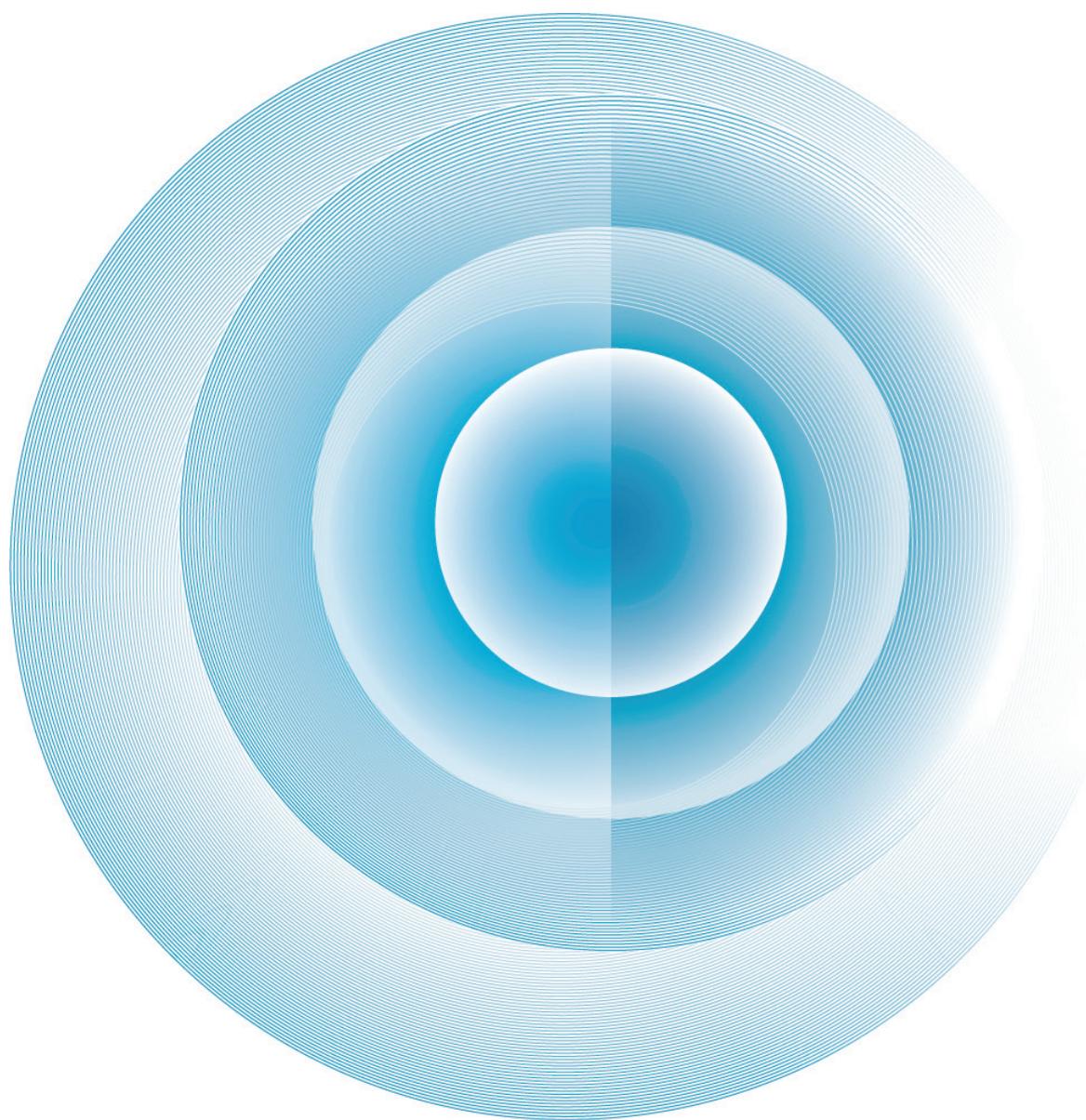




rapport de transparence



2023



sommaire

Le présent rapport de transparence répond aux obligations d'information des organismes de gestion collective conformément à l'article R-321-14 du Code la propriété intellectuelle. Il est complété par un rapport d'activité remis lors de l'assemblée générale annuelle du CFC.

1/ ACTIVITÉ 2023 (Art. R.321-14, II - 2°) /p.4

Perception des droits /p.5

- Reprographie
- Copies numériques pédagogiques
- Copies numériques professionnelles
- Part de rémunération pour copie privée numérique des éditeurs de presse

Répartition des droits /p.8

- Reprographie
- Copies numériques pédagogiques
- Copies numériques professionnelles
- Part de rémunération pour copie privée numérique des éditeurs de presse

Frais du CFC /p.13

2/ TRANSPARENCE 2023 (Art. R.321-14, II - 1° et 3° à 10°) /p.14

États financiers (Art. R.321-14, II - 1°) /p.15

Structure juridique, gouvernance et rémunération (Art. R.321-14, II - 3°- 4°- 5°- 6°) /p.22

Revenus provenant de l'exploitation des droits (Art. R.321-14, II - 7°) /p.23

Coût de la gestion des droits (Art. R.321-14, II - 8°) /p.24

Sommes dues aux titulaires de droits (Art. R.321-14, II - 9°) /p.25

Relations avec les autres organismes de gestion collective (Art. R.321-14, II - 10°) /p.27

3/ ACTION CULTURELLE 2023 (Art. R.321-14, III - 1° et 2°) /p.32

Cadre juridique /p.33

Cadrage des actions culturelles du CFC /p.34

Mise en œuvre /p.34

Montant des sommes déduites aux fins de services culturels (Art. R.321-14, III - 1°)

Utilisation des sommes déduites aux fins de services culturels (Art. R.321-14, III - 2°)

Budget 2024 /p.41

4/ ANNEXE ÉTATS FINANCIERS /p.42

5/ RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES /p.52

activité 2023

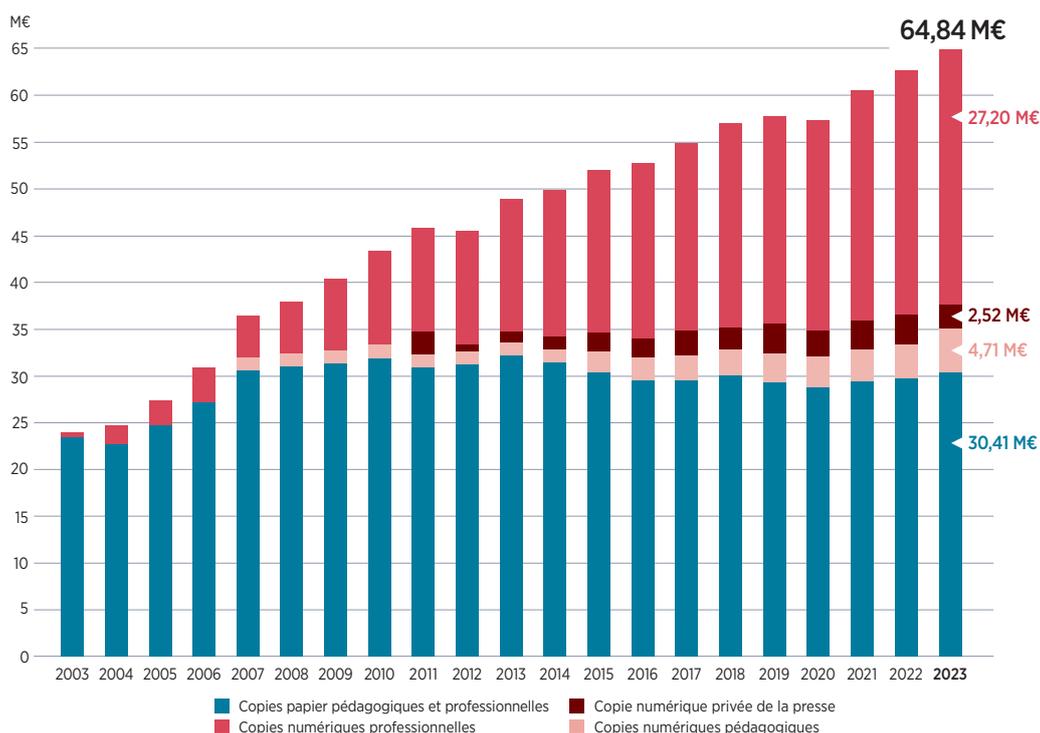
Cette partie **activité** répond
à l'alinéa 2 de l'article R.321-14, II du CPI
sur la Transparence
et les obligations d'information des OGC

Rapport sur les activités de l'exercice

PERCEPTION DES DROITS

En 2023, les perceptions du CFC au titre des rediffusions de copies papier et numériques d'extraits d'œuvres protégées dans les organisations se sont élevées à 64,84 M€, soit 2,15 M€ supplémentaires par rapport à l'année 2022 (+ 3,4 %). Les sommes perçues au titre des usages numériques sont majoritaires : 53,1 % (34,4 M€), y compris pour les seules perceptions françaises : 54,6 % (33,13 M€).

Le graphique ci-dessous retrace l'évolution des perceptions sur la période 2003-2023 en distinguant les 4 types d'exploitations gérées par le CFC.



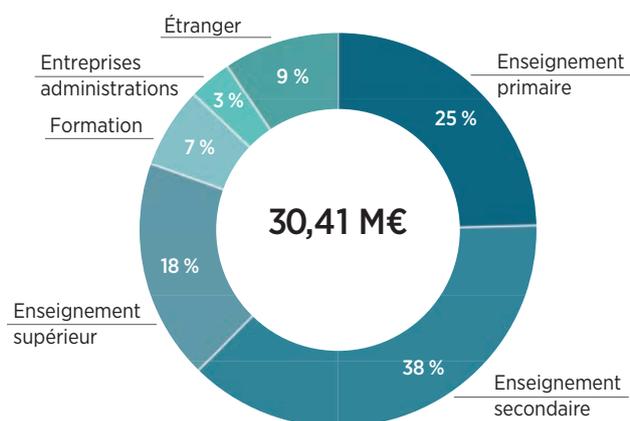
PERCEPTION DES DROITS AU TITRE DES COPIES PAPIER REPRODUCTIONS PAR REPROGRAPHIE

Les perceptions au titre de la reprographie se sont élevées à 30,41 M€, soit une augmentation de 665 K€ (2,3 %) par rapport à 2022 (29,74 M€).

De manière globale (France + étranger), cette exploitation représente 46,9 % des montants facturés et, sur les seules perceptions françaises, elle s'établit à 45,4 %.

L'essentiel des sommes perçues par le CFC au titre de la reprographie provient du secteur pédagogique (établissements d'enseignement et de formation).

Le graphique ci-contre détaille l'origine des sommes perçues par le CFC en 2023 au titre de la reprographie.



La hausse des perceptions françaises : + 3,4 % (27,6 M€) est essentiellement due au renouvellement des accords avec le ministère de l'Éducation nationale (primaire et secondaire) et France Universités.

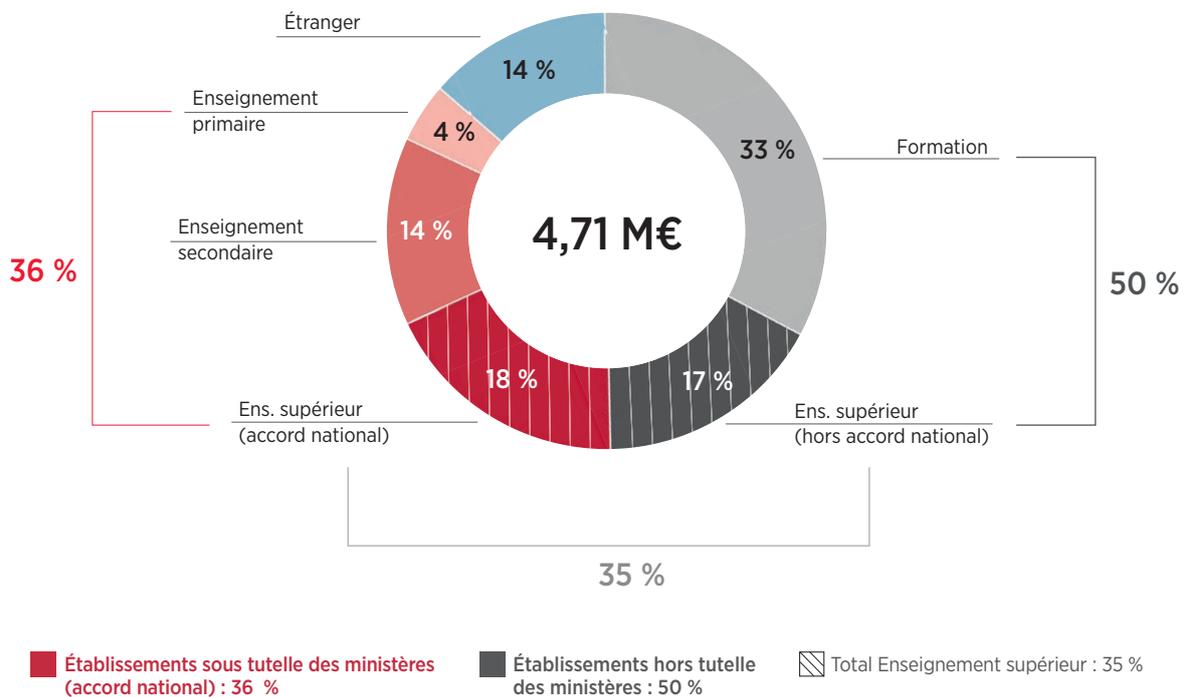
La diminution des sommes provenant de l'étranger : - 8,1 % (2,9 M€) est essentiellement due à une tendance baissière des droits provenant de la copie papier d'un grand nombre d'homologues du CFC.

PERCEPTION DES DROITS AU TITRE DES COPIES NUMÉRIQUES PÉDAGOGIQUES

Les perceptions au titre des copies numériques pédagogiques se sont élevées à 4,71 M€, soit une augmentation de 27,4 % entre 2022 et 2023.

Cette progression résulte de la forte hausse des droits facturés en France (+ 32,9 % en 2023), due au renouvellement de l'accord national sur les utilisations numériques d'œuvres protégées à des fins pédagogiques.

Le graphique ci-dessous détaille l'origine des droits perçus pour les copies numériques pédagogiques



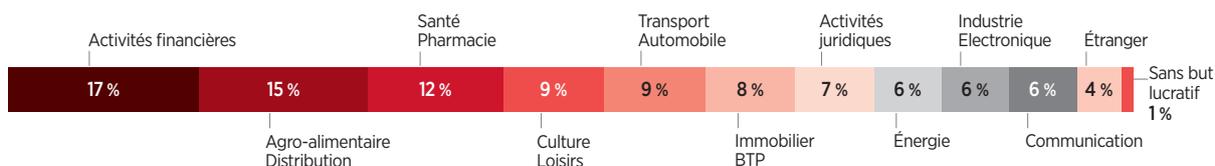
PERCEPTION DES DROITS AU TITRE DES COPIES NUMÉRIQUES PROFESSIONNELLES

Les perceptions 2023 au titre des copies numériques rediffusées par le secteur professionnel (entreprises, administrations, associations, fédérations...) se sont établies à 27,2 M€, soit une hausse de 4 % par rapport à 2022.

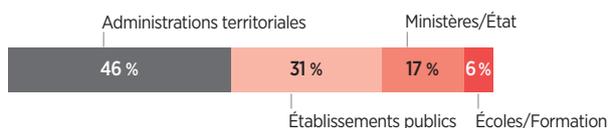
27,2 M€

Le graphique ci-dessous indique l'origine de ces perceptions par secteurs d'activité.

ENTREPRISES 58 %



ADMINISTRATIONS 25 %



PRESTATAIRES DE VEILLE 17 %



PERCEPTION AU TITRE DES REPUBLICATIONS

Les sommes perçues par le CFC au titre des contenus de presse republiés dans des ouvrages pédagogiques se sont élevées à 50 K€ en 2023, soit une augmentation de 35 % par rapport à 2022.

PERCEPTION DE LA PART ÉDITEUR AU TITRE DE LA COPIE PRIVÉE NUMÉRIQUE DE LA PRESSE

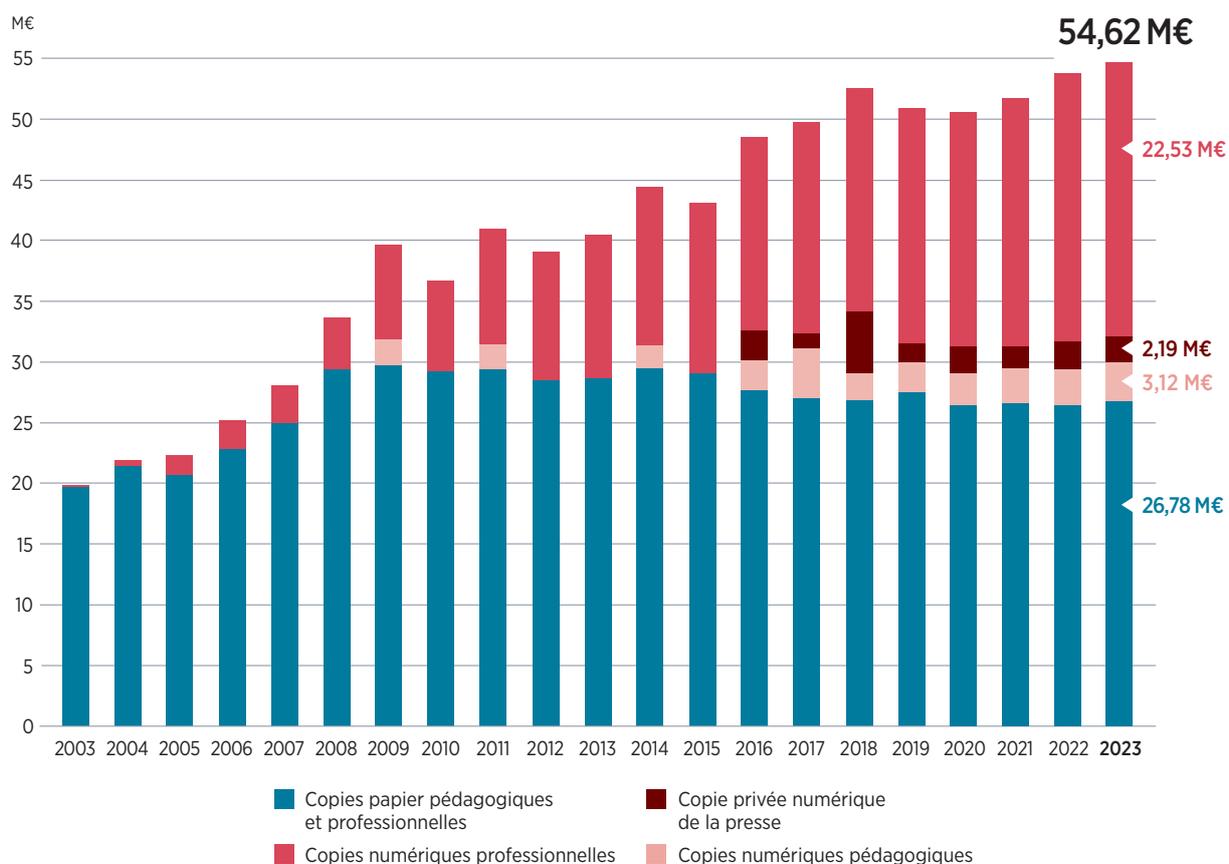
Ces perceptions, versées au CFC par Copie France, se sont établies en 2023 à 2,52 M€, ce qui constitue une baisse de 18,4 % par rapport à 2022.

RÉPARTITION DES DROITS

Le CFC procède chaque année à 9 répartitions de droits au titre des 4 exploitations gérées :

- 1 répartition au titre des droits de reprographie ;
- 2 répartitions au titre des droits pour les copies numériques professionnelles ;
- 1 répartition au titre des droits pour les copies numériques pédagogiques ;
- 5 répartitions (1 par famille de presse) au titre de la part de rémunération pour copie privée numérique revenant aux éditeurs de presse.

On trouvera ci-dessous un graphique qui retrace l'évolution des montants de redevances mis en répartition par le CFC depuis 2003 en distinguant les 4 types d'exploitations gérées par le CFC.



RÉPARTITION DES DROITS DE REPROGRAPHIE

Le CFC a réparti 26,78 M€ au titre de la reprographie, soit une hausse de 1,2 % par rapport aux 26,47 M€ de 2022.

Cette répartition a concerné 60 778 œuvres (49 688 livres et 11 090 titres de presse).

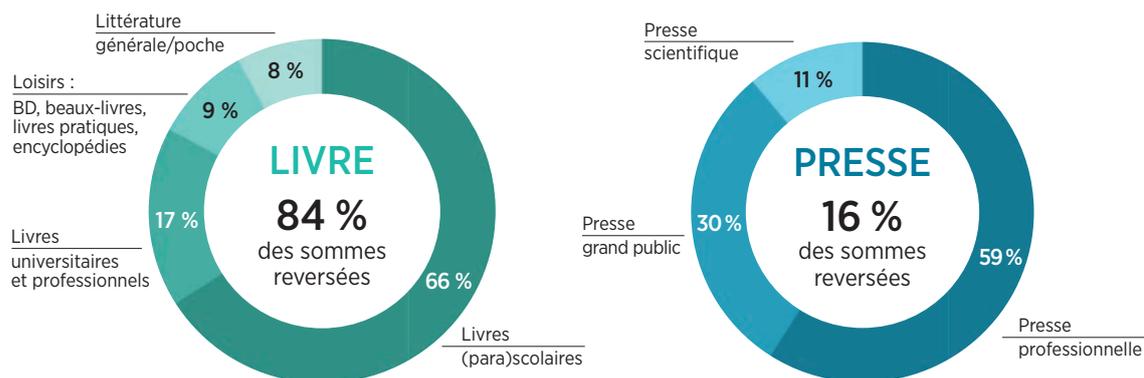
1 635 relevés ont été envoyés à des éditeurs français.

Les publications françaises représentaient 91 % du montant total des redevances distribuées.

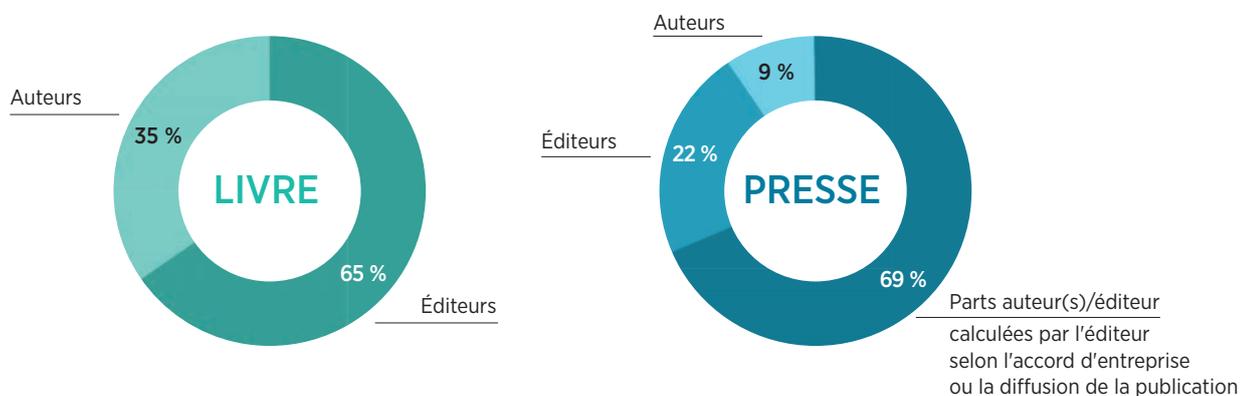
Les graphiques ci-dessous illustrent la ventilation des droits

- entre les différentes catégories de publications ;
- entre les auteurs et les éditeurs.

RÉPARTITION ENTRE LE LIVRE ET LA PRESSE



RÉPARTITION ENTRE LES AUTEURS ET LES ÉDITEURS FRANÇAIS*



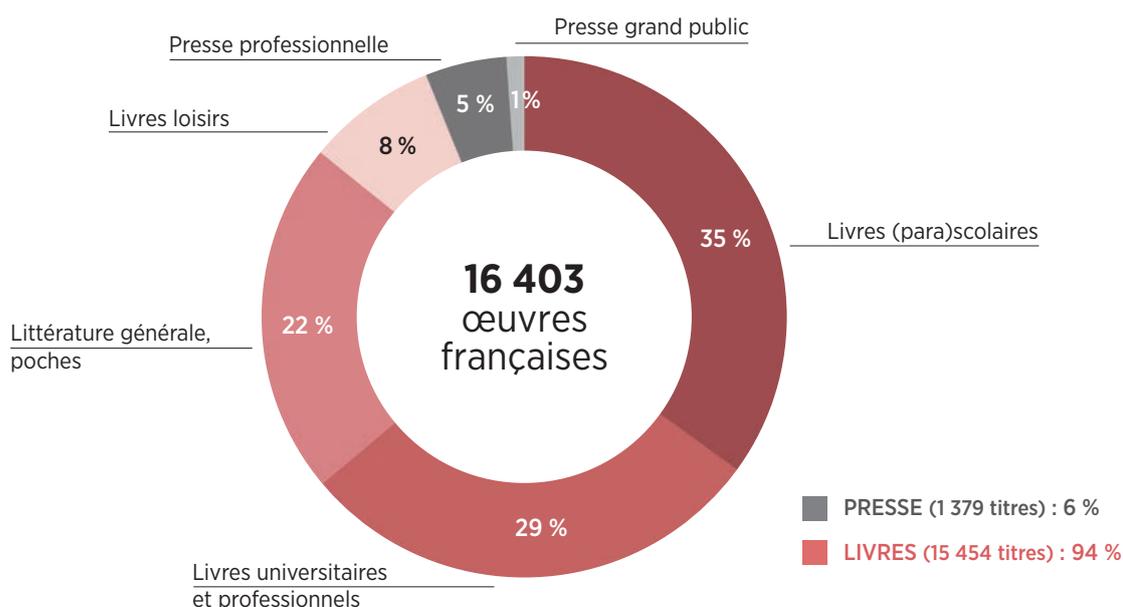
* Pour les publications étrangères, ce sont les organismes de gestion collective étrangers qui reversent les droits selon leurs propres modalités de répartition.

RÉPARTITION DES DROITS POUR LES COPIES NUMÉRIQUES PÉDAGOGIQUES

3,12 M€ ont été répartis en septembre 2023, soit une hausse de 7,2 % par rapport à 2022.

337 éditeurs français ont reçu un relevé après déduction, d'une part, des droits revenant à la SACD, à la SEAM et aux sociétés d'auteurs d'images dans le cadre de l'accord avec le ministère de l'Éducation nationale et, d'autre part, après prélèvement des frais de gestion du CFC.

Le graphique ci-dessous présente les catégories de publications concernées par cette distribution.



RÈGLES DE RÉPARTITION

Conformément aux règles de répartition définies par les auteurs et les éditeurs au sein des instances du CFC, le versement des droits au titre des usages numériques pédagogiques est effectué aux éditeurs de livres et de presse qui ont mandaté le CFC en lui garantissant détenir les droits et faisant ainsi leur affaire du partage éditeur/auteurs.

Le CFC reverse directement à l'AVA (société des Arts Visuels Associés) la part qui lui revient au titre des auteurs d'images : **366 402 € en 2023, soit 11,74 % des sommes réparties.**

RÉPARTITION DES DROITS POUR LES COPIES NUMÉRIQUES PROFESSIONNELLES

22,53 M€ ont été répartis en 2023 au titre des rediffusions numériques de contenus dans le secteur professionnel, soit une croissance de 2,1 % par rapport à 2022.

Cette répartition de droits qui concerne les utilisations numériques des titres de presse pour lesquels le CFC a reçu un apport de droit, est semestrielle :

■ **En avril 2023, 14,74 M€** ont été mis en répartition (organisations facturées au cours du second semestre 2022).

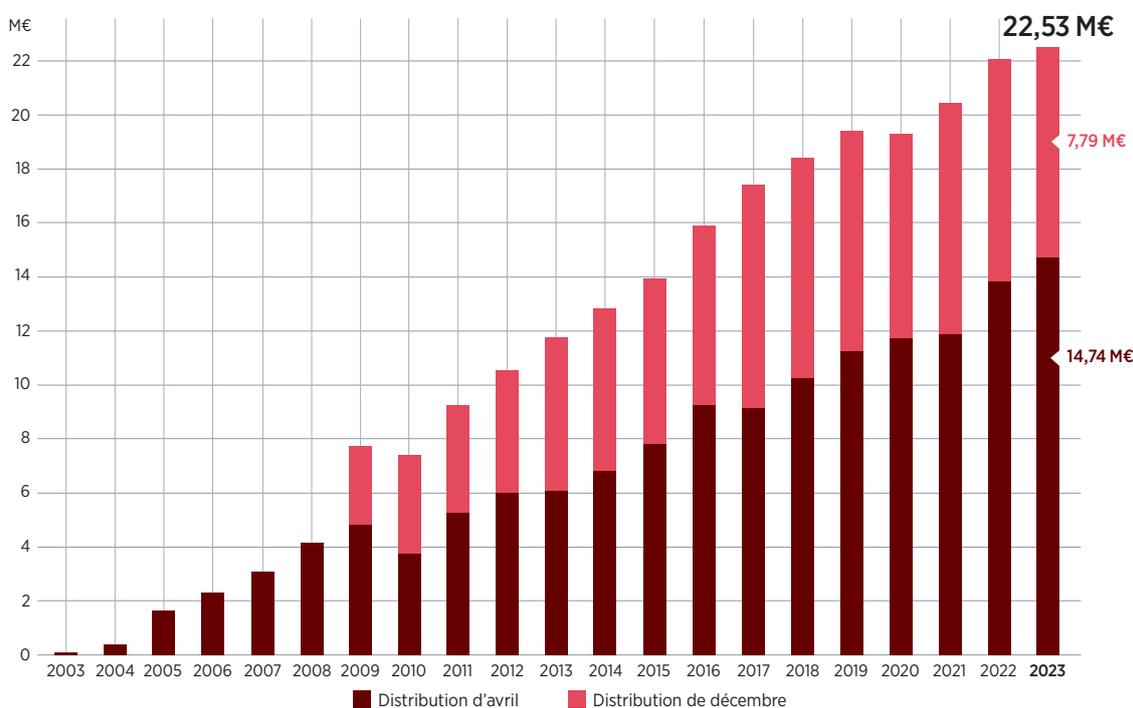
547 éditeurs français ont reçu un relevé de droits au titre de cette répartition. Les publications françaises (3 242 titres) représentaient 97 % du montant total des redevances distribuées.

■ **En décembre 2023, 7,79 M€** ont été mis en répartition (organisations facturées au cours du premier semestre 2023).

510 éditeurs français ont reçu un relevé de droits au titre de cette répartition. Les publications françaises (2 838 titres) représentaient 97 % du montant total des redevances distribuées.

La répartition de décembre est structurellement moins importante que celle d'avril, notamment parce qu'elle couvre les usages de la période estivale (les titres qui ont reçu des droits en décembre 2023 ont été utilisés dans les organisations entre le 1^{er} juillet et le 31 décembre 2022).

Le graphique ci-après décrit l'évolution des sommes réparties depuis 2003.



RÈGLES DE RÉPARTITION

Conformément aux règles de répartition définies par les auteurs et les éditeurs au sein des instances du CFC, le versement des droits au titre des usages numériques professionnel est effectué aux éditeurs de presse qui ont mandaté le CFC en lui garantissant détenir les droits et faisant ainsi leur affaire du partage éditeur/auteurs.

Le CFC reverse directement à l'ADAGP la part qui lui revient au titre des auteurs d'images : **159 439 € en 2023, soit 0,71 % des sommes réparties.**

RÉPARTITION DE LA PART DE RÉMUNÉRATION POUR COPIE PRIVÉE NUMÉRIQUE DES ÉDITEURS DE PRESSE

Les règles de répartition entre éditeurs applicables en matière de rémunération au titre de la copie privée numérique ont été déterminées par les éditeurs de presse en définissant cinq familles de presse :

- Presse nationale d'actualité (PNA)
- Presse régionale d'actualité (PRA)
- Presse magazine d'actualité (PMA)
- Presse magazine thématique spécialisée (PMTS)
- Presse technique et professionnelle (PTP)

Les distributions mises en œuvre en 2023 ont porté sur les droits de 2022 pour un total de 2 191 551 €HT, ventilé comme suit :

	DISTRIBUTION	MONTANT
PNA	Juin-23	496 270 €
PRA	Déc-23	463 509 €
PMA	Déc-23	333 386 €
PMTS	Déc-23	534 651 €
PTP	Nov-23	363 735 €
		2 191 551 €

FRAIS DU CFC

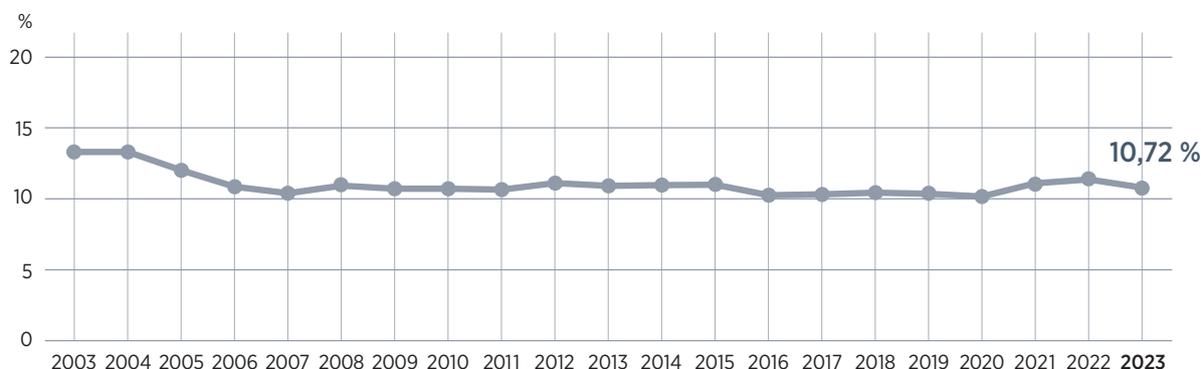
Le Comité et la Direction du CFC portent constamment une grande attention aux frais de gestion – tout en permettant au CFC de disposer des moyens nécessaires à son développement – et ont entendu poursuivre une politique d'information complète en la matière.

En 2023, les recettes globales ont continué à progresser (+ 3,9 % par rapport à 2022), en s'établissant à 66,3 M€. Le taux de frais du CFC diminue entre 2022 et 2023 (Cf. Tableau ci-dessous), à 10,72 % en 2023.

Toutes les données de gestion figurent dans la partie Gestion Transparence du présent rapport.

Le tableau et le graphique retracent l'évolution des recettes, des frais et du coût de la gestion en pourcentage des recettes.

ANNÉE	RECETTES CFC (M€)	FRAIS CFC (M€)	COÛT DE GESTION (EN % DES RECETTES)
2003	24.8	3.3	13.30 %
2004	25.7	3.4	13.30 %
2005	28.4	3.4	12.00 %
2006	32.2	3.5	10.90 %
2007	38.3	3.9	10.40 %
2008	40.7	4.4	11.02 %
2009	42.3	4.5	10.73 %
2010	44.4	4.8	10.75 %
2011	47.0	5.0	10.67 %
2012	46.6	5.1	11.10 %
2013	50.0	5.4	10.93 %
2014	51.1	5.6	10.97 %
2015	53.0	5.8	11.00 %
2016	53.7	5.5	10.27 %
2017	55.9	5.6	10.33 %
2018	58.0	6.0	10.44 %
2019	58.9	6.1	10.35 %
2020	58.3	5.9	10.14 %
2021	61.6	6.8	11.05 %
2022	63.8	7.2	11.33 %
2023	66.3	7.1	10,72 %



transparence

2023

Cette partie **transparence** répond
aux alinéas 1, 3, 4, 5, 6, 7, 8, 9 et 10
de l'article R.321-14, II du CPI
sur la Transparence et les obligations
d'information des OGC

ÉTATS FINANCIERS

Les montants de redevances figurant sur les 6 tableaux suivants s'entendent des droits facturés

ÉVOLUTION COMPARÉE DES RECETTES ET DES FRAIS

	RÉEL 2022 (K€)	BUDGET 2023 (K€)	RÉEL 2023 (K€)	VARIATION RÉEL 2023/ RÉEL 2022
Recettes				
Redevances	62 685	67 584	64 836	3,43 %
Produits financiers	1 124	980	1 459	29,80 %
TOTAL recettes	63 809	68 564	66 295	3,90 %
Frais	7 228	7 507	7 110	-1,63 %
Taux des frais par rapport aux recettes	11,33 %	10,95 %	10,72 %	-5,32 %

ÉVOLUTION DES RECETTES

	RÉEL 2022 (K€)	BUDGET 2023 (K€)	RÉEL 2023 (K€)	VARIATION RÉEL 2023/ RÉEL 2022
Redevances France				
Reprographie pédagogique	25 619	26 261	26 488	3,39 %
Reprographie professionnelle	1 020	960	1 068	4,71 %
Numérique professionnel	25 562	29 366	26 496	3,65 %
Republications	37	40	50	35,14 %
Numérique pédagogique	3 062	3 938	4 068	32,85 %
TOTAL	55 300	60 565	58 170	5,19 %
Copie privée	3 090	2 897	2 522	-18,38 %
Redevances Étranger				
Reprographie	3 105	3 035	2 853	-8,12 %
Numérique professionnel	559	495	654	16,99 %
Numérique pédagogique	631	592	637	0,95 %
TOTAL	4 295	4 122	4 144	-3,52 %
Sous-total redevances	62 685	67 584	64 836	3,43 %
Produits financiers	1 124	980	1 459	29,80 %
Sous-total Produits CFC	63 809	68 564	66 295	3,90 %
TOTAL GÉNÉRAL	63 809	68 564	66 295	3,90 %

ÉVOLUTION DES RECETTES PAR EXPLOITATION

	RÉEL 2022 (K€)	BUDGET 2023 (K€)	RÉEL 2023 (K€)	VARIATION RÉEL 2023/ RÉEL 2022
Reprographie	29 744	30 256	30 409	2,24 %
France	26 639	27 221	27 556	3,44 %
Étranger	3 105	3 035	2 853	-8,12 %
Numérique professionnel	26 121	29 861	27 150	3,94 %
France	25 562	29 366	26 496	3,65 %
Étranger	559	495	654	16,99 %
Republications	37	40	50	35,14 %
France	37	40	50	35,14 %
Numérique pédagogique	3 693	4 530	4 705	27,40 %
France	3 062	3 938	4 068	32,85 %
Étranger	631	592	637	0,95 %
Copie privée	3 090	2 897	2 522	-18,38 %
France	3 090	2 897	2 522	-18,38 %
Produits financiers	1 124	980	1 459	29,80 %
TOTAL	63 809	68 564	66 295	3,90 %

ÉVOLUTION DES REDEVANCES FRANCE

	RÉEL 2022 (K€)	BUDGET 2023 (K€)	RÉEL 2023 (K€)	VARIATION RÉEL 2023/ RÉEL 2022
Enseignement élémentaire	7 005	7 496	7 472	6,67 %
Reprographie	7 005	7 496	7 472	6,67 %
Enseignement secondaire	11 187	11 241	11 488	2,69 %
Reprographie	11 187	11 241	11 488	2,69 %
Ens. supérieur et recherche	5 638	5 788	5 659	0,37 %
Reprographie	5 491	5 638	5 495	0,07 %
Numérique professionnel	147	150	164	11,56 %
Formation	2 144	2 147	2 269	5,83 %
Reprographie	1 936	1 886	2 033	5,01 %
Numérique professionnel	208	261	236	13,46 %
Republications	37	40	50	35,14 %
Numérique pédagogique	3 062	3 938	4 068	32,85 %
Sous-Total Enseignement	29 073	30 650	31 006	6,65 %
Entreprises administrations	26 227	29 915	27 164	3,57 %
Reprographie	1 020	960	1 068	4,71 %
Numérique professionnel	25 207	28 955	26 096	3,53 %
Copie privée	3 090	2 897	2 522	-18,38 %
TOTAL	58 390	63 462	60 692	3,94 %
Reprographie	26 639	27 221	27 556	3,44 %
Numérique professionnel	25 562	29 366	26 496	3,65 %
Republications	37	40	50	35,14 %
Numérique pédagogique	3 062	3 938	4 068	32,85 %
Copie privée	3 090	2 897	2 522	-18,38 %

ÉVOLUTION DES FRAIS

	RÉEL 2022 (K€)	BUDGET 2023 (K€)	RÉEL 2023 (K€)	VARIATION RÉEL 2023/ RÉEL 2022
Salaires				
CDI	4 478	5 404	5 071	13,24 %
CDD	27	54	47	74,07 %
TOTAL	4 505	5 458	5 118	13,61 %
Frais courants				
Déplacements	40	66	46	15,00 %
Représentation	60	80	41	-31,67 %
Documentation	66	62	77	16,67 %
Locaux	585	755	816	39,49 %
Matériels	162	280	226	39,51 %
Communication Externe	319	447	410	28,53 %
Fonctionnement	430	522	408	-5,12 %
Sous-traitance Informatique technique	94	191	106	12,77 %
Variation de provision Répartition	6	-1 556	-1 522	0,00 %
Impôts et Taxes	41	81	111	170,73 %
TOTAL	1 803	928	719	-60,12 %
Amortissements				
Développement du S.I.	287	530	306	6,62 %
Développement du site internet	29	51	32	10,34 %
TOTAL	316	581	338	6,96 %
Autres frais				
Études	31	60	66	112,90 %
Développement plateforme	153	150	154	0,65 %
Procédures et contentieux	420	130	452	7,62 %
Frais exceptionnels	0	200	263	
TOTAL	604	540	935	54,80 %
TOTAL GÉNÉRAL	7 228	7 507	7 110	-1,63 %

DÉTERMINATION DU TAUX MOYEN DE PRÉLÈVEMENT SUR LES REDEVANCES PERÇUES PAR LE CFC

	RÉEL 2022 (K€)	BUDGET 2023 (K€)	RÉEL 2023 (K€)	VARIATION RÉEL 2023/ RÉEL 2022
Charges de fonctionnement (A)	7 228	7 507	7 110	-1,63 %
Produits financiers et divers	1 124	980	1 459	29,80 %
Prélèvement sur les redevances	6 104	6 527	5 651	-7,42 %
Total des ressources (B)	7 228	7 507	7 110	-1,63 %
RÉSULTAT (A)-(B)	0	0	0	
Facturations CFC	62 685	67 584	64 836	3,43 %
Taux prélèvement sur redevances/CA	9,74 %	9,66 %	8,72 %	-10,49 %
Taux frais de gestion du CFC	11,33 %	10,95 %	10,72 %	-5,32 %

1°/

LES ÉTATS FINANCIERS COMPRENANT UN BILAN, UN COMPTE DE RÉSULTAT, ET UNE ANNEXE, SELON DES NORMES FIXÉES PAR L'AUTORITÉ DES NORMES COMPTABLES ;

Du 01/01/2023 au 31/12/2023 (en €)

BILAN ACTIF

DÉTAIL DES POSTES	31.12.2023		31.12.2022	
	BRUT	AMORTIS. ET PROVISIONS	NET	NET
ACTIF IMMOBILISÉ				
CAPITAL SOUSCRIT NON-APPELÉ				
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES (1)				
Frais d'établissement				
Frais de développement				
Concessions, brevets, droits similaires	2 073 440	1 537 566	535 874	523 536
Fonds commercial				
Autres immobilisations incorporelles	318 124	5 876	312 248	8 195
Avances et acomptes sur immos				
IMMOBILISATIONS CORPORELLES				
Terrains				
Constructions				
Installations techn., mat., outil				
Autres immobilisations corporelles	1 070 442	387 012	683 430	131 527
Immobilisations en cours				
Avances & acomptes				
IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES (2)				
Participation évaluée selon méthode équivalence				
Autres participations				
Créances rattachées à participations				
Autres titres immobilisés	150		150	150
Prêts				
Autres immobilisations financières	246 149		246 149	84 250
TOTAL ACTIF IMMOBILISÉ	3 708 304	1 930 453	1 777 851	747 657
ACTIF CIRCULANT				
STOCKS				
Matières premières & approvisionnements				
En cours de production de biens				
En cours de production de services				
Produits intermédiaires & finis				
Marchandises				
Avances & acomptes versés/commandes				
CRÉANCES (3)				
Clients et comptes rattachés	9 371 839		9 371 839	4 914 668
Autres créances	2 337 513		2 337 513	1 930 926
Capital souscrit appelé, non versé				
TRÉSORERIE				
Valeurs mobilières de placement	429 028		429 028	420 143
Disponibilités	64 010 030		64 010 030	68 743 579
COMPTES DE RÉGULARISATION				
Charges constatées d'avance	123 370		123 370	233 438
TOTAL ACTIF CIRCULANT	76 271 780		76 271 780	76 242 753
Frais d'émission d'emprunt à étaler				
Primes remboursement des obligations				
Écarts de conversion actif				
TOTAL ACTIF GÉNÉRAL	79 980 084	1 930 453	78 049 631	76 990 410

Renvois :

(1) Dont droit au bail :

(2) Dont part à moins d'un an :

(3) Dont part à plus d'un an :

1 513 818,00

Du 01/01/2023 au 31/12/2023 (en €)

BILAN PASSIF

DÉTAIL DES POSTES	31.12.2023	31.12.2022
CAPITAUX PROPRES		
Capital social ou individuel (Dont versé : 64480)	64480	64480
Primes d'émission, de fusion, d'apport		
Écarts de réévaluation		
Réserve légale		
Réserves statutaires ou contractuelles		
Réserves réglementées	84 180	84 180
Autres réserves		
Report à nouveau		
Résultat de l'exercice (bénéfice ou perte)		
Situation Nette	148 660	148 660
Subventions d'investissement		
Provisions réglementées		
TOTAL CAPITAUX PROPRES	148 660	148 660
AUTRES FONDS PROPRES		
Produits émissions titres particip.		
Avances conditionnées		
TOTAL AUTRES FONDS PROPRES		
PROVISIONS		
Provisions pour risques	528 165	291 000
Provisions pour charges	370 598	1 901 461
TOTAL PROVISIONS	898 763	2 192 461
DETTES (1)		
Emprunts obligataires convertibles		
Autres emprunts obligataires		
Emprunts & dettes auprès des établissements de crédit (2)		
Emprunts et dettes financières divers (3)	348	306
Avanc. & acptes reçus/com. en cours		
Dettes fournisseurs & comptes rattachés	19 769 535	20 864 528
Dettes fiscales et sociales	1 868 335	1 629 511
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
Autres dettes	55 363 991	52 154 944
Comptes de régularisation		
Produits constatés d'avance		
TOTAL DETTES	77 002 208	74 649 290
ÉCARTS DE CONVERSION PASSIF		
TOTAL PASSIF GÉNÉRAL	78 049 631	76 990 410

Renvois :

(1) Dettes :

à plus d'un an

à moins d'un an

77 002 208,00

74 649 290,00

(2) Dont concours bancaires courants et soldes créditeurs de banque :

(3) Dont emprunts participatifs :

COMPTE DE RÉSULTAT

Du 01/01/2023 au 31/12/2023
(en €)

	31.12.2023			31.12.2022
	FRANCE	EXPORTATION	TOTAL	TOTAL
PRODUITS D'EXPLOITATION (1)				
Ventes de marchandises				
Production vendue - biens				
Production vendue - services	284 694		284 694	284 711
CHIFFRE D'AFFAIRES NET	284 694		284 694	284 711
Production stockée				
Production immobilisée				
Subventions d'exploitation				
Reprises sur amortissements et provisions, transferts de charges			1 800 772	1 660 681
Autres produits			5 661 972	6 109 156
TOTAL DES PRODUITS D'EXPLOITATION (I)			7 747 438	8 054 548
CHARGES D'EXPLOITATION (2)				
Achats de marchandises (y compris droits de douane)				
Variation de stock (marchandises)				
Achats de matières premières et autres approvisionnements				
Variation de stock (matières premières et approvisionnements)				
Autres achats et charges externes (3)			2 566 995	2 208 825
Impôts, taxes et versements assimilés			77 596	48 534
Salaires et traitements			3 883 172	3 232 530
Charges sociales			1 649 177	1 465 155
Dotations d'exploitation sur immobilisations - dotations aux amort...			395 674	390 310
Dotations d'exploitation sur immobilisations - dotations aux provi...				
Dotations d'exploitations sur actif circulant : dotations aux prov...				1 205
Dotations d'exploitation pour risques et charges : dotations aux p...			498 165	1 783 000
Autres charges			53 728	22 863
TOTAL DES CHARGES D'EXPLOITATION (II)			9 124 507	9 152 421
RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I-II)			-1 377 069	-1 097 873

COMPTE DE RÉSULTAT

Du 01/01/2023 au 31/12/2023
(en €)

31.12.2023

31.12.2022

OPÉRATIONS EN COMMUN		
Bénéfice attribué ou perte transférée (III)		
Perte supportée ou bénéfice transféré (IV)		
PRODUITS FINANCIERS		
Produits financiers de participations (5)		
Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immo...		
Autres intérêts et produits assimilés (5)	1 444 772	1 127 803
Reprises sur provisions et transferts de charges	8 885	235
Différences positives de change	4 651	
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement		
TOTAL DES PRODUITS FINANCIERS (V)	1 458 308	1 128 038
CHARGES FINANCIÈRES		
Dotations financières aux amortissements et provisions		
Intérêts et charges assimilées (6)		
Différences négatives de change		12 595
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement		
TOTAL DES CHARGES FINANCIÈRES (VI)		12 595
RÉSULTAT FINANCIER (V-VI)	1 458 308	1 115 444
RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS (I-II+III-IV+V-VI)	81 239	17 571
PRODUITS EXCEPTIONNELS		
Produits exceptionnels sur opérations de gestion	30 494	8 979
Produits exceptionnels sur opérations en capital		
Reprises sur provisions et transferts de charges		
TOTAL DES PRODUITS EXCEPTIONNELS VII	30 494	8 979
CHARGES EXCEPTIONNELLES		
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion	38 274	26 550
Charges exceptionnelles sur opérations en capital		
Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions	73 459	
TOTAL DES CHARGES EXCEPTIONNELLES VIII	111 733	26 550
RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (VII-VIII)	-81 239	-17 571
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise		
Impôts sur les bénéfices		
BÉNÉFICE OU PERTE		

Renvois :

(1) Dont Produits d'exploitation sur exercices antérieurs ::	17 942,00	
(2) Dont charges d'exploitations sur exercices antérieurs :	38 274,00	26 550,00
(3) Dont crédit-bail mobilier :		
(3) Dont crédit-bail immobilier :		
(5) Dont produits concernant les entreprises liées :		
(6) Dont intérêts concernant les entreprises liées :		

STRUCTURE JURIDIQUE, GOUVERNANCE ET RÉMUNÉRATION

3°/

LE NOMBRE DE REFUS D'OCTROYER UNE AUTORISATION D'EXPLOITATION CONFORMÉMENT AUX DISPOSITIONS DU TROISIÈME ALINÉA DE L'ARTICLE L. 324-7 ET LES PRINCIPALES CATÉGORIES DE RAISONS MOTIVANT CES REFUS ;

Aucun refus

4°/

UNE DESCRIPTION DE LA STRUCTURE JURIDIQUE ET DE LA GOUVERNANCE DE L'ORGANISME DE GESTION COLLECTIVE ;

Le CFC est une société civile à capital variable régie par les articles 1832 et suivants du Code civil et par les dispositions du Titre II du Livre III du Code de la propriété intellectuelle.

La société est administrée par un Comité de douze membres associés nommés en nombre égal au sein de chacun des trois Collèges constituant l'Assemblée générale. En outre, trois personnalités choisies au titre de leur compétence respectivement désignées par les organisations représentatives de la presse française, ainsi que la Société des Gens De Lettres et le Syndicat National de l'Édition, participent à ses travaux sans voix délibérative.

Le Comité nomme et révoque le Gérant du CFC qui en est le représentant légal et le Directeur général. Le Gérant ne peut être membre de la Société, mandataire social ou salarié d'une personne morale membre de la Société.

Conformément aux dispositions des articles L. 323-14 et L.323-15 du Code de la propriété intellectuelle, le CFC dispose d'une Commission de surveillance, dont les trois membres représentent chacun l'un des trois Collèges du CFC. Ils sont élus par l'Assemblée générale. Les membres de la Commission ne peuvent détenir d'autre mandat social au sein de la Société. La Commission de surveillance contrôle l'activité des organes d'administration et de direction et exerce les compétences prévues par l'article L.323-7 du Code de la propriété intellectuelle.

En outre, le Comité peut créer des Commissions qui ont pour mission de lui soumettre des propositions, comme c'est le cas pour la répartition des droits de reprographie.

Enfin, à côté des instances statutaires du CFC, des groupes de travail permettant de traiter des problématiques sectorielles peuvent exister de façon ponctuelle ou permanente.

Au 31 décembre 2023, la composition du Comité était la suivante :

REPRÉSENTANTS DU COLLÈGE DES AUTEURS ET DES SOCIÉTÉS D'AUTEURS

Olivier **BRILLANCEAU** /SAIF

Marie-Anne **FERRY-FALL** /ADAGP

Hervé **RONY** /SCAM /Président du Collège et du Comité

Hubert **TILLIET** /SACD

REPRÉSENTANTS DU COLLÈGE DES ÉDITEURS DE LIVRES

Guillaume **MONTÉGUDET** /Humensis /Président du Collège

Haude **POURDIEU** /Hatier

Lore **VIALLE-TOURAILLE** /Hachette Livre

REPRÉSENTANTS DU COLLÈGE DES ÉDITEURS DE PRESSE

François **CLAVERIE** /Le Point

Frédérique **GERMAIN** /Groupe Infopro Digital

Benoît **KERJEAN** /Groupe Bayard /Président du Collège

François **ROBIN** /Agefi

Participent également aux travaux du comité d'administration, sans voix délibérative :

Julien **CHOURAQUI** /SNE

Patrice **LOCMANT** /SGDL

Au 31 décembre 2023, la composition de la Commission de surveillance était la suivante :

REPRÉSENTANT DU COLLÈGE DES AUTEURS ET DES SOCIÉTÉS D'AUTEURS

Claudia **ANDRIEU** /Picasso Administration

REPRÉSENTANT DU COLLÈGE DES ÉDITEURS DE LIVRES

Léa **BERNARD** /Madrigall

REPRÉSENTANT DU COLLÈGE DES ÉDITEURS DE PRESSE

Charles-Henry **DUBAIL**

5°/

LA LISTE DES PERSONNES MORALES QUE L'ORGANISME CONTRÔLE AU SENS DE L'ARTICLE L. 233-16 DU CODE DE COMMERCE, AINSI QUE LE MONTANT DU CAPITAL, LA QUOTE-PART DE CAPITAL DÉTENU, LE RÉSULTAT DU DERNIER EXERCICE CLOS, ET LA VALEUR COMPTABLE NETTE ET BRUTE DES TITRES DÉTENUS ;

Néant

6°/

LE MONTANT TOTAL DE LA RÉMUNÉRATION VERSÉE AU COURS DE L'ANNÉE PRÉCÉDENTE, D'UNE PART, AUX PERSONNES MENTIONNÉES AU PREMIER ALINÉA DE L'ARTICLE L. 323-13 ET, D'AUTRE PART, AUX MEMBRES DE L'ORGANE DE SURVEILLANCE, AINSI QUE LES AUTRES AVANTAGES QUI LEUR ONT ÉTÉ OCTROYÉS ;

150 963 € (Gérant)

REVENUS PROVENANT DE L'EXPLOITATION DES DROITS

7°/

LE MONTANT DES REVENUS PROVENANT DE L'EXPLOITATION DES DROITS, VENTILÉS PAR CATÉGORIE DE DROITS GÉRÉS ET PAR TYPE D'UTILISATION, ET LE MONTANT DES RECETTES RÉSULTANT DE L'INVESTISSEMENT DE CES REVENUS AINSI QU'UNE INFORMATION SUR L'UTILISATION DE CES RECETTES ;

Sommes (€) perçues au cours de l'année 2023 :

Reprographie	30 267 783
Numérique professionnel	26 666 685
Numérique pédagogique	4 483 107
Copie privée	1 874 689
TOTAL	63 292 264

Le montant des produits financiers 2023 générés par les placements s'élève à **1 459 208 €** et vient en déduction des frais de gestion.

COÛT DE LA GESTION DES DROITS

8°/

DES INFORMATIONS FINANCIÈRES SUR LE COÛT DE LA GESTION DES DROITS ET DES AUTRES SERVICES FOURNIS AUX TITULAIRES DE DROITS PAR L'ORGANISME, AVEC UNE DESCRIPTION COMPLÈTE DES ÉLÉMENTS SUIVANTS :

a| Le montant de l'ensemble des frais de fonctionnement et des frais financiers, ventilés par catégorie de droits gérés, et lorsque les coûts sont indirects et ne peuvent être attribués à une ou plusieurs catégories de droits, une explication de la méthode suivie pour l'attribution de ces coûts indirects ;

Le montant de l'ensemble des frais de fonctionnement et des frais financiers pour l'année 2023 est de 7 110 961 €.

Les coûts de fonctionnement sont ventilés par catégorie de droits après application des résultats du suivi analytique du temps de travail des personnels du CFC, proportionnellement au montant des perceptions de chaque catégorie de droits.

b| Le montant des frais de fonctionnement et des frais financiers correspondant uniquement à la gestion des droits, ventilés par catégorie de droits gérés, en distinguant le montant des frais de gestion déduits ou compensés à partir des revenus provenant de l'exploitation des droits ou des recettes résultant de l'investissement de ces revenus, et lorsque les coûts sont indirects et ne peuvent être attribués à une ou plusieurs catégories de droits, une explication de la méthode suivie pour l'attribution de ces coûts indirects ;

cf. a)

c| Le montant des frais de fonctionnement et des frais financiers relatifs aux services, autres que la gestion des droits, comprenant les services sociaux, culturels et éducatifs ;

Néant

d| La nature des ressources utilisées pour couvrir les coûts ;

Les ressources utilisées pour couvrir ces coûts sont les prélèvements sur droits (5 651 753 €) et les produits financiers (1 459 208 €).

e| Le montant des déductions effectuées sur les revenus provenant de l'exploitation des droits, ventilées par catégorie de droits gérés et par type d'utilisation, ainsi que la finalité de ces déductions ;

et

f| Le pourcentage que représente le coût de la gestion des droits et des autres services fournis aux titulaires de droits par l'organisme par rapport aux revenus provenant de l'exploitation des droits de l'exercice concerné, par catégorie de droits gérés, et lorsque les coûts sont indirects et ne peuvent être attribués à une ou plusieurs catégories de droits, une explication de la méthode suivie pour l'attribution de ces coûts indirects ;

	REPROGRAPHIE	NUM PRO	NUM PÉDAGO	COPIE PRIVÉE
CHIFFRE D'AFFAIRE 2023 (€)	30 411 809	27 199 955	4 704 641	2 521 917
Frais de gestion COPIE FRANCE				-22 332
Montant affecté à des œuvres culturelles				-624 896
Reversement direct OGC			-229 813	
Sommes 2023 non réglées	-540 500	-1 115 266	-48 063	
Sommes antérieures répartissables	396 474	581 996	56 342	
Sommes encaissées répartissables	30 267 783	26 666 685	4 483 107	1 874 689
Prélèvement pour frais de gestion	2 326 605	2 924 303	344 605	56 241
Taux moyen de prlv. pour frais de gestion	7,69 %	10,97 %	7,69 %	3,00 %
TOTAL À DISTRIBUER	27 941 178	23 742 382	4 138 502	1 818 448

SOMMES DUES AUX TITULAIRES DE DROITS

9°/

DES INFORMATIONS FINANCIÈRES SUR LES SOMMES DUES AUX TITULAIRES DE DROITS, ACCOMPAGNÉES D'UNE DESCRIPTION COMPLÈTE DES ÉLÉMENTS SUIVANTS :

a| Le montant total des sommes réparties aux titulaires de droits, avec une ventilation par catégorie de droits gérés et par type d'utilisation ;

Montant (€) des droits répartis au cours des répartitions intervenues en 2023 :

Reprographie	26 779 769
Numérique professionnel	22 527 366
Numérique pédagogique	3 121 123
Copie privée	2 191 551
TOTAL	54 619 809

b| Le montant total des sommes versées aux titulaires de droits, avec une ventilation par catégorie de droits gérés et par type d'utilisation ;

Droits (€) réglés au cours de l'année 2023 :

Reprographie	25 907 726
Numérique professionnel	23 585 136
Numérique pédagogique	3 701 972
Copie privée	2 464 379
TOTAL	55 659 213

c| La fréquence des versements, avec une ventilation par catégorie de droits gérés et par type d'utilisation ;

Calendrier des répartitions (€) :

Reprographie	Répartition en septembre N des droits N-1
Numérique professionnel	Répartition en avril N des droits N-1 S2 Répartition en décembre N des droits N S1
Numérique pédagogique	Répartition en septembre N des droits N-1
Copie privée	Répartition des droits N-1, en juin N pour 1 famille de presse, en novembre N pour 1 famille de presse et en décembre N pour 3 familles de presse

Les règlements interviennent après réception des factures, au moins une fois par semaine

d| Le montant total des sommes facturées ;

Montants (€) facturés en 2023 :

Reprographie	30 409 646
Numérique professionnel	27 199 955
Numérique pédagogique	4 704 641
Copie privée	2 521 917
TOTAL	64 836 159

e| Le montant total des sommes perçues mais non encore réparties aux titulaires de droits, avec une ventilation par catégorie de droits gérés et par type d'utilisation, en indiquant l'exercice au cours duquel ces sommes ont été perçues ;

Droits (€) non encore répartis au 31/12/2023 :

	2023	2022	2021	2020	2019	≤ 2018
Reprographie	27 941 179	645 245	111 391	133 365	108 755	688 695
Numérique professionnel	15 951 601					
Numérique pédagogique	4 138 503	51 926	52 056	52 582	52 599	158 695
Copie privée	1 818 448	109 027	110 804	94 622	108 871	255 619
TOTAL	49 849 731	806 198	274 252	280 569	270 225	1 103 009

Les droits perçus en 2023 sont majoritairement répartis en 2024.

Les droits perçus avant 2023 et non encore répartis au 31 décembre 2023 sont les droits mis en réserve, certains droits en provenance d'OGC étrangers en attente de documentation ainsi que des sommes non documentées.

f| Le montant total des sommes réparties mais non encore versées aux titulaires de droits, avec une ventilation par catégorie de droits gérés et par type d'utilisation, en indiquant l'exercice au cours duquel ces sommes ont été perçues ;

Droits (€) répartis non encore versés au 31/12/23 :

	2023	2022	2021	2020	2019	≤ 2018
Reprographie		2 507 313	1 079 704	906 141	780 597	3 154 057
Numérique professionnel	5 661 538	546 960	54 546	51 984	41 588	104 716
Numérique pédagogique		319 489	78 358	51 254	53 528	30 520
Copie privée		1 231 184	75 595	37 146	52 561	211 322
TOTAL	5 661 538	4 604 946	1 288 203	1 046 525	928 274	3 500 615

g| Les motifs du non-respect par l'organisme des délais qui lui sont applicables dans le versement des sommes dues aux titulaires de droits conformément à l'article L. 324-12 ;

Ces motifs sont :

- le retard de transmission par les utilisateurs des éléments de déclarations des œuvres reproduites ;
- le retard de transmission par des organismes de gestion collective étrangers des éléments de déclaration des œuvres utilisées ;
- le retard de transmission par les bénéficiaires de droits des éléments comptables permettant le versement des droits (factures de droits, coordonnées bancaires).

h| Le montant total des sommes qui ne peuvent être réparties, avec une explication de l'utilisation qui en a été faite ;

Les droits prescrits à fin 2023 s'élèvent à **221 637 €** ; ils sont affectés au financement d'actions culturelles.

RELATIONS AVEC LES AUTRES ORGANISMES DE GESTION COLLECTIVE (OGC)

10°/

DES INFORMATIONS SUR LES RELATIONS AVEC LES AUTRES ORGANISMES DE GESTION COLLECTIVE AVEC UNE DESCRIPTION DES ÉLÉMENTS SUIVANTS :

a) Le montant des sommes reçues d'autres organismes et des sommes versées à d'autres organismes, avec une ventilation par catégorie de droits et par type d'utilisation ainsi que par organisme ;

MONTANTS (€) REÇUS D'AUTRES OGC EN 2023

ORGANISME	PAYS	REPROGRAPHIE	NUM PRO	NUM PÉDAGO	COPIE PRIVÉE
COPIE FRANCE	France				2 492 108
CLA	Grande-Bretagne	162 946	43 991	37 860	
IPRO	Pays-Bas	94 204			
KOPIOSTO	Finlande	21 335	3 515	10 795	
NLA MEDIA ACCESS	Grande-Bretagne	31 067	279 599		
PMG	Allemagne		124 151		
ACCESS COPYRIGHT	Canada	27 236			
CCC	États-Unis	31 747	16 588	1 475	
CEDRO	Espagne	130 553	1 565	8 301	
CLNZ	Nouvelle Zélande	755			
COPIBEC	Canada (Québec)	958 107		354 368	
COPYDAN WRITING	Danemark	131 268			
CAL	Australie	57 791	1 481	12 590	
DALRO	Afrique du Sud	965			
ICLA	Irlande	2 313			
KOPINOR	Norvège	200 577			
LITERAR-MECHANA	Autriche	34 320			
LUXORR	Luxembourg	109 066	34 848		
PROLITTERIS	Suisse	339 367	54 792	54 792	
REPROBEL	Belgique	340 675	103 013	156 639	
STICHTING REPRORECHT	Pays-Bas	56 795			
VG WORT	Allemagne	122 391			
TOTAL		2 853 477	663 543	636 820	2 492 108

MONTANTS (€) VERSÉS À D'AUTRES OGC EN 2023

ORGANISME	PAYS	REPROGRAPHIE	NUM PRO	NUM PÉDAGO	COPIE PRIVÉE
ADAGP	France	93 184	159 439		
AVA	France	697 267		527 632	
SACD	France	120 117		30 080	
SAIF	France	36 815			
SCAM	France	610 422			
SEAM	France	452 166		30 503	
SOFIA	France	334 855			
ACCESS COPYRIGHT	Canada	11 127			
CCC	États-Unis	505 257		146 133	
CAL	Australie	5 101		1 162	
CEDRO	Espagne	149 889	21 014	7 788	
CLA	Grande-Bretagne	632 168	105 957	96 042	
CLNZ	Nouvelle Zélande	3 052			
COIBEC	Canada (Québec)	67 646	195	10 222	
COIEPRESSE	Belgique		98 085		
COPYDAN WRITING	Danemark	456		204	
DALRO	Afrique du Sud	855			
ICLA	Irlande	1 599			
IPRO	Pays-Bas		370 658	168 782	
KOPINOR	Norvège	253			
KOPIOSTO	Finlande	178			
LITERAR-MECHANA	Autriche	701			
LUXORR	Luxembourg	9 042	3 748		
NLA MEDIA ACCESS	Grande-Bretagne	76 815	204 772	3 523	
OSDEL	Grèce	3 409		336	
PROLITTERIS	Suisse	108 601	23 155	19 393	
REPROBEL	Belgique	175 693		44 110	
SIAE	Italie	45 197			
STICHTING REPRORECHT	Pays-Bas	12 163			
VG WORT	Allemagne	116 811			
TOTAL		4 270 836	987 023	1 085 910	0

b) Le montant des frais de gestion et autres déductions effectuées sur les revenus provenant de l'exploitation des droits dus à d'autres organismes, avec une ventilation par catégorie de droits et par type d'utilisation ainsi que par organisme ;

Retenues (€) effectuées au cours des répartitions intervenues en 2023 sur les droits répartis aux autres OGC :

ORGANISME	PAYS	REPROGRAPHIE	NUM PRO	NUM PÉDAGO	COPIE PRIVÉE
ADAGP	France	1 972	8 822		
AVA	France	73 907		35 334	
SACD	France	2 258		0	
SAIF	France	692			
SCAM	France	25 140			
SEAM	France	48 255		0	
SOFIA	France	18 296			
ACCESS COPYRIGHT	Canada	1 226			
CCC	États-Unis	55 833		16 510	
CAL	Australie	564		131	
CEDRO	Espagne	16 568	2 643	880	
CLA	Grande-Bretagne	69 875	13 497	10 851	
CLNZ	Nouvelle Zélande	337			
COIBEC	Canada (Québec)	7 470	31	1 155	
COIEXPRESSE	Belgique		12 072		
COPYDAN WRITING	Danemark	50		23	
COPYRUS	Russie	3 017			
DALRO	Afrique du Sud	94	1		
ICLA	Irlande	177			
IPRO	Pays-Bas		48 307	19 069	
KOPINOR	Norvège	28			
KOPIOSTO	Finlande	20		2	
LITERAR-MECHANA	Autriche	78			
LUXORR	Luxembourg	999	1 366		
NLA MEDIA ACCESS	Grande-Bretagne	8 491	24 414	398	
OSDEL	Grèce	377		38	
PROLITTERIS	Suisse	11 978	2 878	2 191	
REPROBEL	Belgique	19 369		4 984	
SIAE	Italie	4 979			
STICHTING REPRORECHT	Pays-Bas	1 344			
SYNDIGATE	États-Unis		6 254		
VG WORT	Allemagne	12 912			
TOTAL		386 305	120 286	91 567	0

c) Le montant des frais de gestion et autres déductions effectuées sur les sommes versées par d'autres organismes, avec une ventilation par catégorie de droits et par organisme ;

Retenues (€) effectuées au cours des répartitions intervenues en 2023 sur les droits venant d'autres OGC :

ORGANISME	PAYS	REPROGRAPHIE	NUM PRO	NUM PÉDAGO	COPIE PRIVÉE
COPIE FRANCE	France				68 927
ACCESS COPYRIGHT	Canada	886			
CCC	États-Unis	3 097	2 265	179	
CEDRO	Espagne	1 753		500	
CLA	Grande-Bretagne	8 282	3 425	2 158	
CLNZ	Nouvelle Zélande	108			
COPIBEC	Canada (Québec)	49 361		17 330	
COPYDAN WRITING	Danemark	5 343			
CAL	Australie	1 562	63	610	
DALRO	Afrique du Sud	57			
IPRO	Pays-Bas	1 506			
ICLA	Irlande	456			
KOPINOR	Norvège	2 873			
KOPIOSTO	Finlande	371	699	516	
LITERAR-MECHANA	Autriche	424			
LUXORR	Luxembourg	831	3 231		
NLA MEDIA ACCESS	Grande-Bretagne	767	26 255		
OSDEL	Grèce	1 457		32	
PMG	Allemagne		13 926		
PROLITTERIS	Suisse	5 508	6 149	2 707	
REPROBEL	Belgique	6 958	10 353	8 013	
STICHTING REPRORECHT	Pays-Bas	1 107			
VG WORT	Allemagne	2 575			
TOTAL		95 281	66 366	32 042	68 927

d) Le montant des sommes réparties directement aux titulaires de droits provenant d'autres organismes, avec une ventilation par catégorie de droits et par organisme ;

Droits (€) venant d'autres OGC répartis aux éditeurs français au cours des répartitions intervenues en 2023 :

ORGANISME	PAYS	REPROGRAPHIE	NUM PRO	NUM PÉDAGO	COPIE PRIVÉE
COPIE FRANCE	France				2 191 551
ACCESS COPYRIGHT	Canada	16 374			
CCC	États-Unis	57 241	17 378	2 776	
CEDRO	Espagne	61 406		7 756	
CLA	Grande-Bretagne	153 086	26 283	33 490	
CLNZ	Nouvelle Zélande	2 003			
COPIBEC	Canada (Québec)	896 414		269 002	
COPYDAN WRITING	Danemark	35 735			
CAL	Australie	21 471	498	9 470	
DALRO	Afrique du Sud	1 057			
IPRO	Pays-Bas	57 354			
ICLA	Irlande	8 425			
KOPINOR	Norvège	99 633			
KOPIOSTO	Finlande	12 391	5 366	8 003	
LITERAR-MECHANA	Autriche	16 131			
LUXORR	Luxembourg	29 880	25 056		
NLA MEDIA ACCESS	Grande-Bretagne	14 180	201 452		
OSDEL	Grèce	20 323		491	
PMG	Allemagne		167 068		
PROLITTERIS	Suisse	208 665	47 178	42 014	
REPROBEL	Belgique	257 924	79 436	124 378	
STICHTING REPRORECHT	Pays-Bas	41 357			
VG WORT	Allemagne	95 443			
TOTAL		2 106 493	569 716	497 379	2 191 551

action culturelle 2023

Cette partie **action culturelle**
répond aux alinéas 1 et 2
de l'article R.321-14, III du CPI
sur la Transparence et les obligations
d'information des OGC

Après le rappel du cadre juridique applicable aux actions d'aide à la création, le présent rapport spécial expose le cadre d'action déterminé par le Comité et retrace les actions financées en 2023 à travers différents tableaux de bord. Il présente également le budget 2024, tel qu'établi à la clôture de l'examen 2023.

Le présent rapport spécial et les affectations qu'il comporte sont soumis à l'approbation des associés au cours de l'Assemblée générale ordinaire du CFC statuant sur l'exercice 2023. Il fait également l'objet d'un rapport spécial de la part du Commissaire aux comptes du CFC.

CADRE JURIDIQUE DE L'ACTION CULTURELLE DU CFC

À côté de leur mission première d'exercice des droits dont la gestion leur est confiée, les organismes de gestion collective de droit d'auteur et des droits voisins (OGC) sont également des acteurs du financement de l'action culturelle.

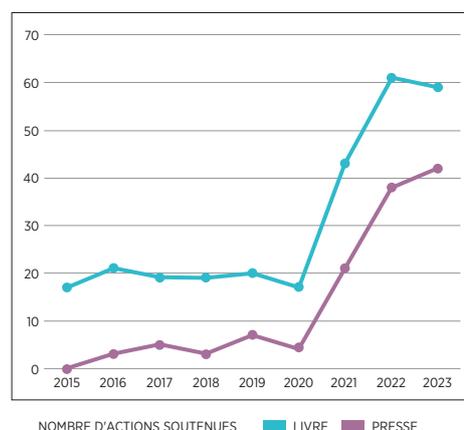
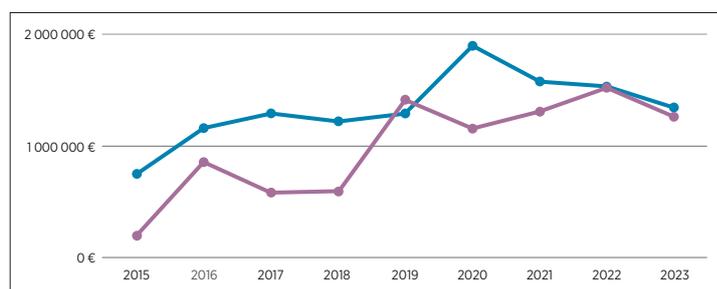
En effet, le code de la propriété intellectuelle les oblige à effectuer certaines dépenses d'intérêt général qui participent au financement de la vie culturelle. Le code prévoit ainsi à son article L.324-17 que les sociétés doivent affecter 25 % de la rémunération de la copie privée (« quart copie privée ») à des actions d'aides à la création, à la diffusion du spectacle vivant et à des actions de formation des artistes. Il prévoit également que la totalité des sommes perçues au titre de la reprographie qui n'ont pu être réparties et qui sont prescrites doivent être affectées à ces actions.

Le cadre juridique est déterminé par l'article L.324-17 du CPI qui est lui-même complété par les articles R.321-6 et R.321-7 du CPI. Par ailleurs, ces dispositions réglementaires ont fait l'objet, en septembre 2001, d'un courrier-circulaire du Directeur de Cabinet du ministre de la Culture de l'époque qui venait en préciser les modalités d'application.

La mise en œuvre de ce dispositif a également fait l'objet d'études spécifiques de la Commission de Contrôle des OGC (CCOG) publiées à l'occasion de plusieurs de ses Rapports annuels depuis 2008.

En septembre 2023, le CFC a présenté à la CCOGC les suites données aux recommandations formulées dans le rapport 2020 de la Commission sur la nécessité de réduire le montant des crédits d'action artistique et culturelle non utilisés en fin d'année en accroissant significativement soit le nombre de projets aidés soit les montants des aides accordées individuellement.

Le CFC a ainsi fait état du renforcement de sa politique d'actions culturelles depuis 2021 : création d'une commission dédiée et évolution des critères d'attribution des aides. Ces actions ont abouti à une augmentation importante des projets soutenus et des montants attribués :



CADRAGE DES ACTIONS CULTURELLES DU CFC

Le Comité définit les orientations de la politique d'actions culturelles du CFC sous forme d'une charte publique. Le Comité a également élaboré et adopté un guide de procédure organisant et décrivant le traitement des demandes de financement jusqu'au suivi des opérations effectivement aidées. Les orientations de la politique d'actions culturelles du CFC sont révisées régulièrement et font alors l'objet d'une communication spécifique.

MISE EN ŒUVRE

On rappellera que le Comité du CFC a décidé de dédier les sommes non réparties au titre de la reprographie et prescrites au financement d'actions destinées au secteur du livre et les sommes provenant du prélèvement de 25 % sur les perceptions au titre de la rémunération pour copie privée au financement d'actions touchant le secteur de la presse. Il a également décidé de ne pas prélever de frais de gestion sur les sommes affectées au financement d'aides à la création.

Au 31 décembre 2023, la composition de la commission C3AC (dont les membres sont désignés par le Comité) était la suivante :

REPRÉSENTANTS DES AUTEURS ET DES SOCIÉTÉS D'AUTEURS

Olivier **BRILLANCEAU** (SAIF)

Johanna **HAGÈGE** (ADAGP)

Nathalie **NAQUIN** (SOFIA)

Hervé **RONY** (SCAM)

REPRÉSENTANTS DES ÉDITEURS DE LIVRES

Julien **CHOURAQUI** (SNE)

Haude **POURDIEU** (Hatier)

REPRÉSENTANTS DES ÉDITEURS DE PRESSE

Benoît **KERJEAN** (Groupe Bayard)

Frédérique **GERMAIN** (Groupe Infopro)

La Commission d'attribution des aides aux actions culturelles s'est réunie 5 fois en 2023.

Depuis 2021, le Comité, a également précisé sa politique d'actions culturelles en privilégiant les projets qui répondent aux objectifs suivants :

- Éduquer à l'utilisation des médias et favoriser les lecteurs de demain
- Favoriser la présence et la diffusion des œuvres françaises à l'étranger
- Participer à la professionnalisation et au partage d'expériences des professionnels
- Aider et participer au développement d'outils numériques d'intérêt collectif
- Aider à la promotion des œuvres

CHIFFRES CLÉS DES ACTIONS CULTURELLES EN 2023

98 actions soutenues

94 % du budget attribué

43 % d'actions d'éducation artistique et culturelle

39 % d'actions vers les professionnels du livre et de la presse

20 nouveaux porteurs de projets

et **5 nouvelles actions** parmi les porteurs de projets renouvelants

1°/

MONTANT DES SOMMES DÉDUITES AUX FINS DE SERVICES SOCIAUX, CULTURELS ET ÉDUCATIFS AU COURS DE L'EXERCICE, AVEC UNE VENTILATION PAR TYPE DE FINALITÉ, ET POUR CHAQUE TYPE DE FINALITÉ AVEC UNE VENTILATION PAR CATÉGORIE DE DROITS GÉRÉS ET PAR TYPE D'UTILISATION ;

Les tableaux ci-dessous retracent l'évolution des sommes disponibles et présente le budget pour l'année 2023. Il est également rappelé que le Comité a adopté le principe d'une libération des sommes sur trois années.

1A/ACTIONS POUR LE SECTEUR DU LIVRE

		2020	2021	2022	2023	2024	2025	2026
Report 2017	2 420,47 €							
Affecté 2018	162 746,00 €	54 250,00 €						
Report 2018	1 132,06 €							
Affecté 2019	183 970,35 €	61 320,00 €	61 330,35 €					
Report 2019	40 999,67 €	13 666,55 €	13 666,55 €	13 666,56 €				
Affecté 2020	1 302 054,83 €	734 018,00 €	284 018,00 €	284 018,83 €				
Report 2020	119 354,55 €		39 784,85 €	39 784,85 €	39 784,85 €			
Affecté 2021	252 546,07 €		84 182,02 €	84 182,02 €	84 182,02 €			
Report 2021	-933,23 €			-311,08 €	-311,08 €	-311,08 €		
Affecté 2022	215 792,09 €			71 930,70 €	71 930,70 €	71 930,70 €		
Report 2022	-10 018,12 €				-3 339,37 €	-3 339,37 €	-3 339,37 €	
Affecté 2023	231 480,00 €				77 160,00 €	77 160,00 €	77 160,00 €	
Report 2023	2 707,12 €					902,37 €	902,37 €	902,37 €
Affecté 2024	221 636,74 €					73 878,91 €	73 878,91 €	73 878,91 €
TOTAL		863 254,55 €	482 981,77 €	493 271,88 €	269 407,12 €	220 221,53 €	148 601,91 €	74 781,29 €

1B/ACTIONS POUR LE SECTEUR DE LA PRESSE

		2020	2021	2022	2023	2024	2025	2026
Report 2017	702 193,22 €	234 065,22 €						
Affecté 2018	659 983,54 €	219 995,54 €						
Report 2018	627 960,16 €	209 320,00 €	209 320,16 €					
Affecté 2019	560 779,72 €	186 925,00 €	186 929,42 €					
Report 2019	-82 835,67 €	-82 835,67 €						
Affecté 2020	783 426,54 €	261 142,18 €	261 142,18 €	261 142,18 €				
Report 2020	620 272,27 €		206 757,42 €	206 757,42 €	206 757,42 €			
Affecté 2021	675 864,98 €		225 288,32 €	225 288,32 €	225 288,32 €			
Report 2021	265 921,50 €			88 640,50 €	88 640,50 €	88 640,50 €		
Affecté 2022	759 996,35 €			253 332,12 €	253 332,12 €	253 332,12 €		
Report 2022	133 059,54 €				44 353,18 €	44 353,18 €	44 353,18 €	
Affecté 2023	765 860,65 €				255 286,88 €	255 286,88 €	255 286,88 €	
Report 2023	102 518,42 €					34 172,81 €	34 172,81 €	34 172,81 €
Affecté 2024	624 896,17 €					208 298,72 €	208 298,72 €	208 298,72 €
TOTAL		1 028 612,27 €	1 089 437,50 €	1 035 160,54 €	1 073 658,42 €	884 084,21 €	542 111,59 €	242 471,53 €

2°/

UNE EXPLICATION DE L'UTILISATION DE CES SOMMES, AVEC UNE VENTILATION PAR TYPE DE FINALITÉ, Y COMPRIS LE MONTANT DES FRAIS DÉCOULANT DE LA GESTION DES SOMMES DÉDUITES EN VUE DE FINANCER DES SERVICES SOCIAUX, CULTURELS ET ÉDUCATIFS ET DES SOMMES DISTINCTES UTILISÉES AUX FINS DE SERVICES SOCIAUX, CULTURELS ET ÉDUCATIFS.

Les tableaux ci-dessous présentent les organisations et les actions, classées par ordre d'attribution, auxquelles le CFC a accordé une aide financière au cours de l'année 2023 :

2A/ACTIONS POUR LE SECTEUR DU LIVRE

ORGANISME BÉNÉFICIAIRE	ACTION BÉNÉFICIAIRE	AIDE ACCORDÉE
PEN CLUB	Rencontres/débats/colloques	5 000,00 €
PRIX DU JEUNE ÉCRIVAIN	Prix et ateliers	10 000,00 €
ATLAS - Association pour la promotion de la traduction littéraire	Formation professionnels	6 000,00 €
AILF - Asso internationale des libraires francophones	Professionalisation des acteurs	10 000,00 €
AILF - Asso internationale des libraires francophones	Promotion littérature francophone	5 000,00 €
LES ESCALES DU LIVRE DE BORDEAUX	Actions envers les scolaires	3 000,00 €
RELIEF	Actions professionnelles	5 000,00 €
FÉDÉRATION DU LIVRE JEUNESSE	Formation et actions professionnelles	5 000,00 €
LE LIVRE À METZ - LITTÉRATURE ET JOURNALISME	Actions envers le jeune public (50 % livre)	3 000,00 €
LE TRAIT	Actions envers les professionnels	1 200,00 €
LIRE ET FAIRE LIRE	Formation des bénévoles	5 000,00 €
LIVRES HEBDO	Grand Prix des bibliothèques	4 000,00 €
PLATEFORME CULTURE	Livrodrome : Attraction littéraire itinérante pour le jeune public	5 000,00 €
RÉPARER LE LANGAGE, JE PEUX	Éducation du jeune public à l'écriture	9 000,00 €
KIT CULTURE	Actions envers le jeune public La BD est dans le Pré	3 000,00 €
SCELF - Soc Civile des Éditeurs de Langue Française	Shoot the book - adaptation livre/cinéma - anniversaire 10 ans	7 000,00 €
SCELF - Soc Civile des Éditeurs de Langue Française	Rencontres de l'Audiodisuel - adaptation livre/audiodisuel	10 000,00 €
SCELF - Soc Civile des Éditeurs de Langue Française	Livres Acte 1 - adaptation livre/spectacle vivant	4 000,00 €
AFPIDA - ALAI	Congrès mondial annuel de l'ALAI (80 % livre)	4 800,00 €
LES PETITS CHAMPIONS DE LA LECTURE	Concours de lecture à haute voix CM1 et CM2	30 000,00 €
LA MARELLE	Écrire au quotidien (écoles élémentaires)	5 000,00 €
LA MARELLE	Écrire les possibles (jeunes descolarisés)	3 000,00 €
LECTURES PLURIELLES	Actions envers les scolaires	8 000,00 €
LECTURES PLURIELLES	Journée professionnelle	2 200,00 €
LECTURES PLURIELLES	Diffusion des œuvres françaises à l'étranger	4 300,00 €
LYON BD	Actions envers les scolaires	
LYON BD	Rencontres professionnelles	13 000,00 €
LYON BD	Rayonnement des œuvres françaises à l'étranger	
SNE - Syndicat national de l'Édition	Prix Vendredi : promotion de la littérature adolescente	3 000,00 €
SNE - Syndicat national de l'Édition	Les assises du livre numérique	16 700,00 €
SNE - Syndicat national de l'Édition	La BD en classe	4 400,00 €
FESTIVAL DU FILM DU CROISIC	Actions envers les scolaires et le jeune public	3 000,00 €
TYPOGRAPHIE ET POÉSIE	Lecture sous l'arbre - actions envers le jeune public	1 000,00 €
MANGE LIVRE	Journée scolaires	2 000,00 €
PHOTOBOOK France	Prix des Libraires	2 500,00 €
CULTURE'LL (MÉDIATION POITIERS)	Journée interprofessionnelle	800,00 €
ATLF - Asso des traducteurs littéraires de France	Formation : ateliers, fiscal et juridique	4 000,00 €
AETI - Association des éditeurs de Tahiti et des îles	Lire en Polynésie - actions envers les scolaires et le jeune public	4 900,00 €
AETI - Association des éditeurs de Tahiti et des îles	Salons des îles - actions envers les scolaires et le jeune public	2 600,00 €
FESTIVAL GRIBOUILLIS	Journée professionnelle	3 000,00 €
POLYCOPIES PARIS	Rencontres professionnelles	5 000,00 €
LE BAL BOOKS	Rolling Paper : atelier	1 300,00 €

ORGANISME BÉNÉFICIAIRE	ACTION BÉNÉFICIAIRE	AIDE ACCORDÉE
CAFE LITTÉRAIRE DE MONTELMAR	Actions envers les scolaires et le jeune public	1 800,00 €
CAFE LITTÉRAIRE DE MONTELMAR	Rencontres professionnelles/formation	1 200,00 €
FESTIVAL DU MOUANS SARTOIS	Actions envers les scolaires et le jeune public	2 900,00 €
FESTIVAL DU MOUANS SARTOIS	Rencontres professionnelles	300,00 €
ART'SIGN	Festival Sourdland fête le livre	4 800,00 €
VOVF	Rencontres professionnelles	2 600,00 €
LA LIGUE DE L'ENSEIGNEMENT - INDRE ET LOIRE	Actions envers le jeune public et médiation	2 900,00 €
AFROPOLITANIE	Salon afro-caribéen	1 100,00 €
LA CHARTE DES AUTEURS ET ILLUSTRATEURS JEUNESSE	Emergence 2023 !	3 200,00 €
ENSSIB	Biennale du numérique	1 000,00 €
FIPADOC	Doc à la Page !	6 000,00 €
ÉDITEURS D'ÉDUCATION	50 ^e édition de l'Educational Publisher Forum	2 000,00 €
LES AMIS D'YVES CHALAND	Actions envers les scolaires et le jeune public	2 000,00 €
FERRAILLE PRODUCTION	Actions et formations éducation artistique et culturelle	3 000,00 €
PAROLES INDIGO	Actions envers le jeune public	2 000,00 €
PAROLES INDIGO	Rencontres professionnelles	1 500,00 €
COLLECTIF JOB	Les rencontres du papier et du livre	700,00 €
UN ARTISTE À L'ÉCOLE	Intervention d'artistes dans les écoles (37,5 % livre)	3 000,00 €
TOTAL		266 700,00 €

2B/ACTIONS POUR LE SECTEUR DE LA PRESSE

ORGANISME BÉNÉFICIAIRE	ACTION BÉNÉFICIAIRE	AIDE ACCORDÉE
CFC - CLIPEUM	ORRC (Outil de régulation des robots de Crawling)	300 000,00 €
JOURNALISME ET CITOYENNETÉ	Assises du journalisme de Tours	42 250,00 €
JOURNALISME ET CITOYENNETÉ	Assises du journalisme de Tunis	46 850,00 €
CLUB DE LA PRESSE HAUTS DE FRANCE	Éducation aux médias	6 000,00 €
CLUB DE LA PRESSE HAUTS DE FRANCE	Soutien aux journalistes	8 000,00 €
LE LIVRE À METZ - LITTÉRATURE ET JOURNALISME	Actions eners le jeune public (50 % presse)	3 000,00 €
AFPIDA-ALAI	Congrès mondial annuel de l'ALAI (20 % presse)	1 200,00 €
JOURNALISTES EN FESTIVAL	Festival International du Journalisme : transmission des compétences	700,00 €
JOURNALISTES EN FESTIVAL	Festival International du Journalisme : éducation aux médias	4 000,00 €
JOURNALISTES EN FESTIVAL	Festival International du Journalisme : participation des journalistes	8 000,00 €
MAIRIE DE BAYEUX	Le prix Bayeux : éducation aux médias	12 000,00 €
MAIRIE DE BAYEUX	Rencontres professionnelles	16 000,00 €
LE PRESS CLUB DE FRANCE	Promotion de l'écrit et soutien métier journaliste	8 000,00 €
CLUB DE LA PRESSE ET DE LA COMM NORMANDIE	Formation	5 000,00 €
CLUB DE LA PRESSE ET DE LA COMM NORMANDIE	Journée professionnelle de la presse	4 700,00 €
DES LIVRES COMME DES IDÉES	Averroès junior	8 000,00 €
LIVE MAGAZINE	Éducation aux médias	45 500,00 €
SPEPS - Syndicat de la Presse et de l'Édition des Professions de Santé	Prix éditorial de la presse Santé	12 000,00 €
LA CHANCE	Éducation aux médias	19 200,00 €
LA CHANCE	Formation des journalistes	5 000,00 €
CLUB DE LA PRESSE OCCITANIE	Esprit'Critik : éducation aux médias	15 000,00 €
CLUB DE LA PRESSE OCCITANIE	Femmes et médias	5 000,00 €
UN ARTISTE À L'ÉCOLE	Intervention d'artistes dans les écoles (62,5 % presse)	5 000,00 €
LA FRICHE	Éducation aux médias et revue collective	5 000,00 €
LABO DES HISTOIRES	Écriture journalistique : aide sociale à l'enfance	3 200,00 €
BE MY MEDIA	Concours de revues de presse	3 000,00 €
LILAVIE	Éducation aux médias Dossier pédagogique	3 840,00 €
LILAVIE	Éducation aux médias Collège Noisieux	3 200,00 €
SLPJ 93 - Salon du livre et de la presse jeunesse Montreuil	Éducation aux médias pendant le salon et toute l'année	50 000,00 €
REPORTERS SANS FRONTIÈRES	Fonds d'assistance médias et journalistes	60 000,00 €
REPORTERS SANS FRONTIÈRES	Formation et réseau	50 000,00 €
REPORTERS SANS FRONTIÈRES	Journalism Trust Initiative	45 000,00 €
ALBERT LONDRES	Prix, éducation aux médias et bourses	38 000,00 €
APEM	Concours Europorter	8 000,00 €
APEM	Caravane de l'information	24 000,00 €
TERAGIR	Concours Jeunes Reporters pour l'Environnement	35 000,00 €
REPORTERS D'ESPOIRS	Prix Reporters d'espoirs	15 000,00 €
REPORTERS D'ESPOIRS	Kit Clémi	18 000,00 €
REPORTERS D'ESPOIRS	Plateforme ressources	12 000,00 €
ENTRE LES LIGNES	Éducation aux médias et formation	12 000,00 €
MEDIAVIVANT	Ateliers	8 500,00 €
VICTOIRES DES MÉDIAS	24 ^e édition des médias professionnels	21 000,00 €
TOTAL		995 140,00 €

Toutes ces actions font l'objet d'une publication sur un site commun à l'ensemble des OGC : www.aidescreation.org

La mise à jour de ce site est effectuée dans le courant de l'été pour la plupart des OGC – dont le CFC – après la tenue des assemblées générales.

Les tableaux ci-dessous présentent les versements effectués sur l'année 2023

3A/MONTANTS VERSÉS POUR LE SECTEUR DU LIVRE

ORGANISME BÉNÉFICIAIRE	ACTION BÉNÉFICIAIRE	AIDE VERSÉE
OCCE 86	Un auteur, des auteurs	1 200,00 €
FIPADOC	Doc à la page !	10 000,00 €
18H10	Journée professionnelle - Festival de l'Ouest Hurlant	1 000,00 €
LA PLUME DE PAON	Rencontres francophones du livre audio 2022	5 000,00 €
SCELF - Soc Civile des Éditeurs de Langue Française	Shoot the book - adaptation livre/cinéma - anniversaire 10 ans, Rencontres de l'Audiodisuel - adaptation livre/audiodisuel, Livres Acte 1 - adaptation livre/spectacle vivant	21 000,00 €
RÉPARER LE LANGAGE, JE PEUX	Éducation du jeune public à l'écriture	9 000,00 €
PLATEFORME CULTURE	Livrodrome : Attraction littéraire itinérante pour le jeune public	5 000,00 €
LE PEN CLUB	Rencontres/débats/colloques	5 000,00 €
LES ESCALES DU LIVRE DE BORDEAUX	Actions envers les scolaires	3 000,00 €
LIRE ET FAIRE LIRE	Formation des bénévoles	5 000,00 €
KIT CULTURE	Actions envers le jeune public La BD est dans le Pré	3 000,00 €
LE TRAIT	Actions envers les professionnels	1 200,00 €
AFPIDA - ALAI	Congrès mondial annuel de l'ALAI (80 % livre)	4 800,00 €
LIVRES HEBDO	Grand Prix des bibliothèques	4 000,00 €
ATLAS - Association pour la promotion de la traduction littéraire	Ateliers de formation	6 000,00 €
LE LIVRE À METZ - LITTÉRATURE ET JOURNALISME	Actions envers le jeune public (50 % livre)	3 000,00 €
PRIX DU JEUNE ÉCRIVAIN	Prix et ateliers d'écrivains	10 000,00 €
AILF - Asso internationale des libraires francophones	Professionnalisation des acteurs, Promotion littérature francophone	15 000,00 €
RELIEF	Actions professionnelles	5 000,00 €
FÉDÉRATION DU LIVRE JEUNESSE	Formation et actions professionnelles	5 000,00 €
TYPOGRAPHIE ET POÉSIE	Lecture sous l'arbre - actions envers le jeune public	1 000,00 €
MANGE LIVRES	Journée scolaire	2 000,00 €
FESTIVAL DU FILM DU CROISIC	Actions envers les scolaires et le jeune public	3 000,00 €
LA MARELLE	Écrire au quotidien (écoles élémentaires), Écrire les possibles (jeunes descolarisés)	8 000,00 €
CULTURE'LL (MÉDIATION POITIERS)	Journée interprofessionnelle	800,00 €
LES PETITS CHAMPIONS DE LA LECTURE	Concours de lecture à haute voix CM1 et CM2	30 000,00 €
LYON BD	Actions envers les scolaires, Rencontres professionnelles, Rayonnement des œuvres françaises à l'étranger	13 000,00 €
LECTURES PLURIELLES	Actions envers les scolaires, Journée professionnelle, Diffusion des œuvres françaises à l'étranger	14 500,00 €
PHOTOBOOK France	Prix des Libraires	2 500,00 €
LE BAL BOOKS	Rolling Paper : atelier	1 300,00 €
ART SIGN	Festival Sourdland fête le livre	4 800,00 €
POLYCOPIES PARIS	Rencontres professionnelles	5 000,00 €
SNE - Syndicat national de l'Édition	Prix Vendredi : promotion de la littérature adolescente, Les assises du livre numérique, La BD en classe	24 100,00 €
ATLF - Asso des traducteurs littéraires de France	Formation : ateliers, fiscal et juridique	4 000,00 €
LA CHARTE DES AUTEURS ET ILLUSTRATEURS JEUNESSE	Emergence 2023 !	3 200,00 €
VOVF	Rencontres professionnelles	2 600,00 €
ASSOCIATION FEDER ŒUVRES LAIQUES	Actions envers la jeunesse	2 900,00 €
LE BAL (3/3)	La Fabrique du regard	31 000,00 €
ÉDITEURS D'ÉDUCATION	50 ^e édition de l'Éducational Publisher Forum	2 000,00 €
TOTAL		277 900,00 €

3B/MONTANTS VERSÉS POUR LE SECTEUR DU PRESSE

ORGANISME BÉNÉFICIAIRE	ACTION BÉNÉFICIAIRE	AIDE VERSÉE
CFC - CLIPEUM	ORRC (Outil de régulation des robots de Crawling)	276 000,00 €
SPEPS - Syndicat de la Presse et de l'Édition des Professionnes de Santé	Prix éditorial de la presse Santé	12 000,00 €
REPORTERS D'ESPOIRS	Remise de prix, Tour Reporters d'Espoirs, Kit pédagogique	33 000,00 €
ENTRE LES LIGNES	Éducation aux médias	12 000,00 €
JETS D'ENCRE	Festival Expresso, Concours Kaléidoscoop', Éducation aux médias par et pour les pairs, Promotion presse initiative jeune	13 000,00 €
APEM	Concours Europorters	7 000,00 €
CAIRN	Cairn International	145 000,00 €
JOURNALISME ET CITOYENNETÉ	Assises du journalisme de Tours, Assises du journalisme de Tunis	89 100,00 €
TERAGIR	Concours Jeunes Reporters pour l'Environnement	30 000,00 €
REPORTERS SANS FRONTIERES	Fonds d'assistance médias et journalistes, Formation et réseau, Journalism Trust Initiative	140 000,00 €
CLUB DE LA PRESSE HAUTS DE FRANCE	Éducation aux médias, Soutien aux journalistes	14 000,00 €
AFPIDA-ALAI	Congrès mondial annuel de l'ALAI (20 % presse)	1 200,00 €
LE LIVRE À METZ - LITTÉRATURE ET JOURNALISME	Actions eners le jeune public (50 % presse)	3 000,00 €
CAIRN (3/3)	Cairn International	191 375,00 €
JOURNALISTES EN FESTIVAL	Festival International du Journalisme : transmission des compétences, éducation aux médias, participation des journalistes	12 700,00 €
LE PRESS CLUB DE FRANCE	Promotion de l'écrit et soutien métier journaliste	8 000,00 €
CLUB DE LA PRESSE ET DE LA COMM NORMANDI	Formation, Journée professionnelle de la presse	9 700,00 €
DES LIVRES COMME DES IDÉES	Averroès Junior	8 000,00 €
MAIRIE DE BAYEUX	Le prix Bayeux : éducation aux médias, Rencontres professionnelles	28 000,00 €
LIVE MAGAZINE	Éducation aux médias	45 500,00 €
LE BAL (3/3)	La Fabrique du regard	31 000,00 €
TOTAL		1 109 575,00 €

BUDGET 2024

À l'issue de l'exercice 2023, les montants suivants ont été affectés au financement d'aides à la création :

221 636,74 € au titre des droits de reprographie non répartis et prescrits,

624 896,17 € au titre du « quart copie privée ».

Le Comité ayant adopté une planification budgétaire à trois ans des sommes stockées et disponibles au titre des actions culturelles, un lissage sur 3 ans est également effectuée pour les reports et les sommes nouvellement affectées afin de permettre une visibilité à moyen terme.

Sommes affectées pour 2024 :

POUR LE SECTEUR DE LA PRESSE

Report 2021	88 640,50 €
1/3 affecté 2022	253 332,12 €
Report 2022	44 353,18 €
1/3 affecté 2023	255 286,88 €
Report 2023	34 172,81 €
1/3 affecté 2024	208 298,72 €
	884 084,21 €

POUR LE SECTEUR DU LIVRE

Report 2021	-311,08 €
1/3 affecté 2022	71 930,70 €
Report 2022	-3 339,37 €
1/3 affecté 2023	77 160,00 €
Report 2023	902,37 €
1/3 affecté 2024	73 878,91 €
	220 221,53 €

annexe états financiers

Article R.321-14, II alinéa 1

C.F.C.

Annexe des Comptes de l'exercice clos le 31/12/2023

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice clos le 31/12/2023, dont le total est de 78 049 631 € et au compte de résultat de l'exercice, présenté sous forme de liste, dégageant une perte nette comptable de 0 €.

L'exercice a une durée de 12 mois, couvrant la période du 01/01/2023 au 31/12/2023.

Les notes ou tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

Faits caractéristiques de l'exercice

Évènements principaux :

Le CFC a transféré son siège social et ses locaux d'exploitation en 2023 au 16-18 rue du 4 septembre 75002 Paris, avec un bail à effet au 1er juillet 2023.

Le CFC a résilié en 2023 tous les baux des locaux qu'il occupait au 20 rue des Grands Augustins et au 60 rue Saint André des Arts 75006 PARIS.

Au 31/12/2023 le CFC est en litige avec le bailleur sur la résiliation d'un des baux, le risque afférent est provisionné dans les comptes (voir infra provisions pour risques).

Le CFC bénéficie d'une franchise de loyers de 9 mois sur ses nouveaux locaux.

Principes, règles et méthodes comptables :

Les comptes annuels ont été arrêtés conformément aux dispositions du code de commerce et du règlement 2016-07 de l'ANC à jour des différents règlements complémentaires à la date d'établissement desdits comptes annuels.

Les règles ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- Continuité de l'exploitation,
- Permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- Indépendance des exercices, conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les règles et méthodes comptables, et ou méthodes d'évaluation applicables aux différents postes du bilan et du compte de résultat sont décrites ci-après.

Permanence des méthodes :

Il a été procédé au changement de méthodes suivant :

Le coût des prestations engagées pour la répartition auprès des ayant droits des redevances arrêtées au 31/12/N à effectuer en année N+1 ne font plus l'objet de provisions à l'arrêté des comptes de l'année N.

Il s'avère en effet que la quasi-totalité de ces coûts engagés sont des coûts internes à la société, à savoir utilisation de ressources déjà présentes dans l'entité et qui à ce titre ne doivent pas être provisionnées.

Au 31/12/2022 les provisions pour risques et charges dotées au titre de la répartition des redevances à faire aux ayants droits avaient été de 1 522 K€.

Au 31/12/2023, les coûts estimés de la répartition des redevances à répartir en 2024 sont de 1 568 K€ et ne sont donc pas provisionnés dans les comptes pour les raisons explicitées supra.

Informations relatives au bilan

ACTIF

Immobilisations

Immobilisations Corporelles et Incorporelles :

La valeur brute des éléments de l'actif immobilisé correspond à la valeur d'entrée des biens dans le patrimoine compte tenu des frais nécessaires à la mise en état d'utilisation de ces biens, mais à l'exclusion des frais engagés pour leur acquisition.

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire ou dégressif en fonction de la durée d'utilité ou de la durée d'usage prévues

Une dépréciation est comptabilisée quand la valeur d'un actif est inférieure à la valeur nette comptable.

Principaux Mouvements de l'exercice :

Immobilisations Incorporelles et Corporelles	Valeur brute Début D'exercice	Augmentations		Diminutions		Valeur Brute Fin d'exercice
		Réévaluation	Acquisition	Virements	Cessions / Rebutis	
Frais d'établissement et de développement	-	-	-	-	-	-
Autres Immobilisations incorporelles	2 028 335	-	654 028	-	290 800	2 391 564
Total Immobilisations Incorporelles (I)	2 028 335	-	654 028	-	290 800	2 391 564
Terrain	-	-	-	-	-	-
Constructions	-	-	-	-	-	-
Installations techniques, matériels et outillages industriels	-	-	-	-	-	-
Installations générales, agencements, aménagements divers	555 133	-	499 437	-	555 133	499 437
Matériel de transport	-	-	-	-	-	-
Matériel de bureau et informatique, mobilier	501 682	-	183 962	-	114 639	571 005
Emballages récupérables et divers	-	-	-	-	-	-
Immobilisations corporelles en cours	-	-	-	-	-	-
Avances et acomptes	-	-	-	-	-	-
Total Immobilisations Corporelles (II)	1 056 815	-	683 399	-	669 772	1 070 442
Total Général (I + II)	3 085 150	-	1 031 028	-	960 572	3 462 005

Immobilisations Financières	Valeur brute Début D'exercice	Augmentations		Diminutions		Valeur Brute Fin d'exercice
		Réévaluation	Acquisition	Virements	Cessions / Rebutis	
Participations évaluées selon méthode équivalence	-	-	-	-	-	-
Autres participations	-	-	-	-	-	-
Autres titres immobilisés	150	-	-	-	-	150
Prêts & Autres Immobilisations financières	84 250	-	166 899	5 000	-	246 149
Total Général	84 400	-	166 899	5 000	-	246 299

Amortissements :

Amortissements	Début de l'exercice	Augmentations	Diminutions	Fin D'exercice
		Amortissement	Amortissement	
Incorporelles	1 496 605	337 636	290 800	1 543 441
Corporelles	925 288	131 496	669 772	387 012
TOTAL	2 421 893	469 132	960 572	1 930 453

Durées d'amortissement :

Immobilisations	Mode	Durée
Logiciels et site internet	Linéaire	3 ans
Matériel de Bureau	Linéaire / Dégressif	5 ans / 3-4 ans
Mobilier	Linéaire	4 à 8 ans
Installations générales	Linéaire	10 à 15 ans

Dépréciations :

Dépréciation Actif Circulant	Début de l'exercice	Augmentations	Diminutions	Fin D'exercice
		Dépréciation	Dépréciation	
Stocks et encours	-	-	-	-
Clients et comptes rattachés	1 205	-	1 205	-
Autres Actifs	8 885	-	8 885	-
TOTAL	10 090	-	10 090	-

Produits à Recevoir :

Produits à Recevoir		Montant
Intérêts Coursus	Immobilisations Financières	-
	Participation Groupe	-
	Participation Hors Groupe	-
	Clients	-
	Associés	-
	Valeurs Mobilières de Placement	5 646 200
Autres Produits	Facture à Établir	12 765
	RRR à obtenir, Avoir à Recevoir	-
	Personnel	-
	Sécurité Sociale	511
	État	-
	Divers	990
	Total	5 660 466

État des Créances :

ETAT DES CREANCES		Montant Brut	A 1 an au plus	A plus d'un an
Créances rattachées à des participations		-	-	-
Prêts		-	-	-
Autres immobilisations financières		246 149	-	246 149
Clients douteux ou litigieux		1 513 818	1 513 818	-
Autres créances clients		7 858 020	7 858 020	-
Créance représentative de titres prêtés ou remis en garantie antérieurement constatée		-	-	-
Personnel et comptes rattachés		-	-	-
Sécurité sociale et autres organismes sociaux		9 571	9 571	-
État et collectivités Publiques	Impôts sur les bénéfices	-	-	-
	Taxe sur la valeur ajoutée	2 323 358	2 323 358	-
	Autres impôts, taxes et versements assimilés	-	-	-
	Divers	-	-	-
Groupe et associés		-	-	-
Débiteurs divers		4 583	4 583	-
Charges constatées d'avance		123 370	123 370	-
Totaux		12 078 871	11 832 722	246 149

Evaluation des créances :

Créances douteuses

Les créances douteuses au 31/12/2023 s'élèvent à 1 514 K€ TTC, soit 1 385 K€ HT. Elles sont constituées de créances sur les co-contractants.

Ces créances ne font pas l'objet de dépréciation, elles sont quasiment couvertes par un passif équivalent : pour le montant hors taxes en "Autres dettes" (redevances impayées à répartir), et pour le montant de la TVA en "Dettes fiscales".

Autres créances

Les autres créances au 31/12/2023 s'élèvent à 2 338 K€ et comprennent principalement un crédit de TVA à reporter de 2 248 K€.

PASSIF

Capitaux propres :

Libellé	Solde à L'ouverture	Affectation du Résultat	Autres variations		Solde à la Clôture
			+	-	
Capital Social	64 480				64 480
Réserve légale	-				-
Réserves statutaires, contractuelles	-				-
Réserves réglementées	84 180				84 180
Autres réserves	-				-
Report à nouveau	-				-
Résultat de l'exercice	-				-

Le capital est composé de 403 parts sociales de 160 € de valeur nominale.

Provisions pour Risques et Charges :

PROVISIONS	Montant début ex.	Augmentations	Diminutions	Montant fin ex.
Provisions pour litiges	-	263 165	-	263 165
Provisions pour garanties données aux clients	-	-	-	-
Provisions pour pertes sur marchés à terme	-	-	-	-
Provisions pour amendes et pénalités	-	-	-	-
Provisions pour pertes de change	-	-	-	-
Provisions pour pensions et obligations similaires	379 461	-	8 863	370 598
Provisions pour impôts	-	-	-	-
Provisions pour renouvellement des immos	-	-	-	-
Provisions pour gros entretiens et grandes révisions	-	-	-	-
Provision pour charges soc. et fisc. sur congés à payer	-	-	-	-
Autres provisions pour risques et charges	1 813 000	235 000	1 783 000	265 000
TOTAUX	2 192 461	498 165	1 791 863	898 763

Les engagements de retraite de 370 598 euros ont été déterminés en appliquant la méthode rétrospective des unités de crédit projetées avec salaires en fin de carrière (recommandation CNC n° 2003-R-01).

Les autres provisions pour risques et charges comprennent :

- une provision pour risque prud'hommel né au cours de l'exercice pour 235 000 euros.
- une provision pour risque liée à une procédure prud'hommale née au cours des exercices antérieurs et en cours au 31/12/2023 dont le coût est estimé à 30 000 euros.
- une provision pour risque et charge de 263 165 euros liée à la résiliation des baux des locaux libérés au cours de l'exercice et portant sur la mise en état des locaux et sur la contestation de la date d'effet de la résiliation d'un des baux.

État des Dettes :

ETAT DES DETTES	Montant Brut	A 1 an au plus	+ 1an, 5 ans au +	A + 5 ans
Emprunts obligataires convertibles	-	-	-	-
Autres emprunts obligataires	-	-	-	-
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit à 1 an max. à l'origine	348	348	-	-
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit à + de 1 an à l'origine	-	-	-	-
Emprunts et dettes financières divers	-	-	-	-
Fournisseurs et comptes rattachés	19 769 535	19 769 535	-	-
Personnel et comptes rattachés	557 041	557 041	-	-
Sécurité sociale et autres organismes	523 904	523 904	-	-
Impôts sur les bénéfices	-	-	-	-
T.V.A.	750 733	750 733	-	-
Obligations cautionnées	-	-	-	-
Autres impôts et taxes	36 656	36 656	-	-
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	-	-	-	-
Groupe et associés	-	-	-	-
Autres dettes	55 363 991	55 363 991	-	-
Dettes représentatives de titres empruntés ou remis en garantie	-	-	-	-
Produits constatés d'avance	-	-	-	-
TOTAUX	77 002 208	77 002 208	-	-

Evaluation des dettes :

Fournisseurs et comptes rattachés

Parmi les dettes fournisseurs figurent les dettes vis à vis des "ayants droits", dettes arrêtées après répartition :

Dettes aux ayants droits après répartition, comptabilisées hors taxes correspondant aux factures à recevoir des ayants droits sur relevés adressés par le CFC	12 039 K€
Dettes aux ayants droits comptabilisées hors taxes correspondant aux montants bloqués et non distribués	7 067 K€

Autres dettes

Les autres dettes se composent principalement des dettes aux ayants droits avant répartition pour leur montant HT, à savoir :

Redevances perçues en 2023 restant à répartir	49 863 K€
Redevances facturées et impayées (exercices 2011 à 2023)	1 380 K€
Redevances de plus de 10 ans dont les destinataires n'ont pu être identifiés, à affecter à des organismes culturels en vertu de l'article L324-17 du code de la propriété intellectuelle	486 K€
Quote-part de 25% provenant de la rémunération pour copie privée à affecter à des organismes culturels en vertu de l'article L324-17 du code de la propriété intellectuelle	2 130 K€
Autres redevances non mises en répartition	1 504 K€

Charges à Payer :

Charges à Payer :		Montant
Congés payés	Congés payés	260 591
	Charges sociales	105 782
	Charges fiscales	-
Intérêts Cours	Emprunts et Dettes	-
	Dettes participations Groupes	-
	Dettes participations Hors Groupe	-
	Dettes sociétés en participation	-
	Fournisseurs	-
	Associés	-
	Banques	348
	Concours bancaires courants	-
Autres Charges	Factures à recevoir	101 091
	Remise Rabais Ristournes, Avoir à établir	-
	Participations des salariés	-
	Personnel	296 450
	Organismes Sociaux	125 759
	Autres charges fiscales	14 549
Divers	-	
Total		904 570

Engagements financiers :

Engagements donnés	Montant
Garantie bancaire sur première demande donnée au bailleur	210 380

Engagements reçus	Montant
Garantie sur première demande donnée par la banque	210 380

AFFECTATION DES DROITS AU 31 DÉCEMBRE 2023 - Art 131-2

Nature des rémunérations	Droits restant à répartir au 31/12/2022 (1)	Perceptions de l'exercice 2023 (2)	Prélèvements pour la gestion en 2023 (3)	Montants affectés (art. L324-17) (4)	Montants affectés à des œuvres sociales ou culturelles (5)	Montants répartis aux ayants droit* (6)	Droits restant à répartir au 31/12/2023 (7) = (1+2) - (3+4+5+6)
Rémunération dont la gestion est confiée par les ayants droit	18 203 054 €	31 149 793 €	3 268 908 €			25 648 490 €	20 435 449 €
Art. L.122-10	28 467 184 €	30 267 783 €	2 326 605 €	221 637 €		26 558 132 €	29 628 594 €
Art. L.311-1 Copie privée Part Editeurs de Presse	2 870 629 €	2 499 585 €	56 241 €	624 896 €		2 191 551 €	2 497 526 €
Total	49 540 867 €	63 917 161 €	5 651 753 €	846 533 €	0 €	54 398 172 €	52 561 569 €

* Les "montants affectés" s'entendent de l'inscription des sommes correspondantes au compte individuel de l'ayant droit

SOMMES PERÇUES MAIS NON ENCORE RÉPARTIES AU 31 DÉCEMBRE 2023 - Art 131-3

Art.131-3	Sommes perçues mais non encore réparties	
	Montant	Année de perception
Rémunération des droits dont le gestion est confiée par les ayants droits- Total A	20 090 104	2023
	51 926	2022
	52 056	2021
	52 582	2020
	52 599	2019
	Antérieur à 2019	158 695
sous total 1	20 457 962	
Rémunération des droits dont la gestion est confiée en application de la loi En application de l'article L.122-10 (droit de reproduction par reprographie)	27 941 179	2023
	887 982	2022
	111 391	2021
	133 365	2020
	108 755	2019
	Antérieur à 2019	688 665
Sous total 2	29 871 336	
En application de l'Article L,311-1 (Copie privée des œuvres de l'écrit)	1 818 448	2023
	109 027	2022
	110 804	2021
	94 622	2020
	108 871	2019
	Antérieur à 2019	255 619
Sous total 3	2 497 391	
TOTAL 1+2+3	52 826 689	

SOMMES RÉPARTIES MAIS NON ENCORE VERSÉES AU 31 DÉCEMBRE 2023 - Art 131-4

Art.131-4	sommes réparties mais non encore versées	
	Montant	Année de perception
Rémunération des droits dont le gestion est confiée par les ayants droits- Total A	5 661 538	2023
	866 449	2022
	132 903	2021
	103 237	2020
	95 117	2019
Droits antérieurs à 2019	135 235	
Sous total 1	6 994 479	
Rémunération des droits dont la gestion est confiée en application de la loi		
En application de l'article L.122-10 (droit de reproduction par reprographie)	2 507 313	2022
	1 079 704	2021
	906 141	2020
	780 597	2019
Droits antérieurs à 2019	3 154 057	
Sous total 2	8 427 813	
En application de l'Article L,311-1 (Copie privée des œuvres de l'écrit)		
	1 231 184	2022
	75 595	2021
	37 146	2020
	52 561	2019
Droits antérieurs à 2019	211 322	
Sous total 3	1 607 809	
TOTAL 1+2+3	17 030 101	

SOMMES VERSÉES EN 2023 - Art 131-5

Art 131-5	sommes versées en 2023	
	Montant	
Rémunération des droits dont le gestion est confiée par les ayants droits- Sous-Total 1	27 287 109	
Rémunération des droits dont la gestion est confiée en application de la loi		
En application de l'article L.122-10 (droit de reproduction par reprographie)	25 907 726	
Sous total 2	25 907 726	
En application de l'Article L.311-1 (Copie privée des œuvres de l'écrit)	2 464 379	
Sous total 3	2 464 379	
TOTAL 1+2+3	55 659 213	

AFFECTATION DES SOMMES PRESCRITES AU 31 DÉCEMBRE 2023 - Art 131-6

Art.131-6	Droits prescrits au 01/01/2023	Financement actions culturelles en 2023	Sommes prescrites et non répartissables en 2023	Sommes à affecter aux actions culturelles au 31/12/2023
Sommes prescrites	545 216 €	277 900 €	221 637 €	488 953 €

TABLEAU DE FINANCEMENT 2023

I. Emploi et ressources

Emplois	Exercice N	Ressources	Exercice N
Distributions mises en paiement au cours de l'exercice	0	Capacité d'autofinancement de l'exercice	-834 654
Acquisitions d'éléments de l'actif immobilisé:		Cessions ou réductions d'éléments de l'actif immobilisé:	
Immobilisations incorporelles	654 028	Cessions d'immobilisations :	
Immobilisations corporelles	663 399	- incorporelles	0
Immobilisations financières	166 899	- corporelles	0
Charges à répartir sur plusieurs exercices (a)		Cessions ou réductions d'immobilisations financières	5 000
Réduction des capitaux propres (réduction de capital, retraits)	160	Augmentation des capitaux propres:	
Remboursements de dettes financières (b)		Augmentation de capital ou apports	160
		Augmentation des autres capitaux propres	0
		Augmentation des dettes financières (b) (c)	
Total des emplois	1 504 486	Total des ressources	-829 494
Variation du fonds de roulement net global (ressource nette)		Variation du fonds de roulement net global (emploi nette)	2 333 981

(a) Montant brut transféré au cours de l'exercice.

(b) Sauf concours bancaires courants et soldes créditeurs de banques.

(c) Hors primes de remboursement des obligations.

II. Variation du fonds de roulement net global

Variation du fonds de roulement net global	Exercice 2023		
	Besoin 1	Dégagement 2	Solde 2-1
Variation "Exploitation":			
Variation des actifs d'exploitation :			
Stocks et en-cours			
Avances et acomptes versés sur commandes			
Créances Clients, Comptes rattachés et autres créances d'exploitation (a)	4 752 485		
Variation des dettes d'exploitation :			
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours			
redevances à payer		3 209 046	
Dettes Fournisseurs, Comptes rattachés et autres dettes d'exploitation (b)	1 094 993		
Dettes Fiscales et Sociales		238 824	
Totaux	5 847 478	3 447 870	
A. Variation nette "Exploitation" (c)			-2 399 608
Variation "Hors exploitation" :			
Variation des autres débiteurs (a) (d)			
Variation des autres créditeurs (b)			
Totaux	0	0	0
B. Variation nette "Hors exploitation" (c)			0
Total A + B:			
Besoins de l'exercice en fonds de roulement			-2 399 608
ou			
Dégagement net de fonds de roulement dans l'exercice			+
Variation "Trésorerie"			
Variation des disponibilités		4 733 548	
Variation des concours bancaires courants et soldes créditeurs de banques		41	
Totaux	0	4 733 589	
C. Variation nette "Trésorerie" (c)			4 733 589
VARIATION DU FONDS DE ROULEMENT NET GLOBAL			
(Total A + B + C) :			
Emploi net			-
ou			
Ressource nette			+2 333 981

(a) Y compris charges constatées d'avance selon leur affectation à l'exploitation ou non.

(b) Y compris produits constatés d'avance selon leur affectation à l'exploitation ou non.

(c) Les montants sont assortis du signe (+) lorsque les dégagements l'emportent sur les besoins et du signe (-) dans le cas contraire.

(d) Y compris valeurs mobilières de placement.

Nota. - Cette partie II du tableau peut être adaptée au système de base.

Dans ce cas, les variations portent sur l'ensemble des éléments; aucune distinction n'est faite entre exploitation et hors exploitation.

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES

Exercice 2023 clos le 31 décembre 2023

SAS SEGESTE
SOCIÉTÉ DE COMMISSAIRES AUX COMPTES
MEMBRE DE LA COMPAGNIE RÉGIONALE DE VERSAILLES
ET DU CENTRE
GREEN OUEST - 2 RUE GEORGES SAND - 78112 SAINT GERMAIN EN LAYE
02 36 86 42 22

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS

EXERCICE 2023 / clos le 31 décembre 2023

Mesdames, Messieurs,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la société **CENTRE FRANÇAIS D'EXPLOITATION DU DROIT DE COPIE**, relatifs à l'exercice clos le **31 décembre 2023**, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du Commissaire aux Comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1^{er} janvier 2023 à la date d'émission de notre rapport.

Observation

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur les points suivants exposés dans les notes de l'annexe des comptes annuels :

- « Évènements principaux » de l'exercice qui fait état notamment du litige avec le bailleur des anciens locaux du CFC ;
- « Permanence des méthodes » concernant le changement de méthode comptable intervenu au cours de l'exercice relatif à la comptabilisation d'une provision pour charges correspondant aux coûts à engager pour la répartition des redevances collectées et non encore réparties.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L.821-53 et R.821-180 du Code de Commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble, arrêtés dans les conditions rappelées précédemment, et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérification du rapport de transparence et des autres documents adressés aux associés

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de transparence et dans les autres documents adressés aux associés sur la situation financière et les comptes annuels.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par votre Comité.

Responsabilités du Commissaire aux Comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.821-55 du Code de Commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société. Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Saint-Germain-en-Laye, le 17 mai 2024

**Le Commissaire aux Comptes,
Membre de la Compagnie Régionale
de Versailles et du Centre,**

S.A.S SEGESTE



Jorge DA CUNHA
Commissaire aux Comptes

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LE RAPPORT DE TRANSPARENCE

EXERCICE 2023 / clos le 31 décembre 2023

Mesdames, Messieurs,

En notre qualité de commissaire aux comptes de votre société et en application des dispositions de l'article R 321-14-IV du Code de la Propriété Intellectuelle, nous avons vérifié les informations financières contenues dans le rapport de transparence annuel relatif à l'exercice clos **le 31 décembre 2023**.

Sur la base de nos travaux, nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance de ces informations avec les documents comptables de la société.

Saint-Germain-en-Laye, le 17 mai 2024

**Le Commissaire aux Comptes,
Membre de la Compagnie Régionale de Versailles et du Centre,**

S.A.S SEGESTE



Jorge DA CUNHA
Commissaire aux Comptes

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES CONVENTIONS RÉGLEMENTÉES

EXERCICE 2023 / clos le 31 décembre 2023

Mesdames, Messieurs,

En notre qualité de Commissaire aux Comptes de votre société, nous vous présentons notre rapport sur les conventions réglementées, visées à l'article L 612-5 du Code de Commerce.

Il nous appartient de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques et les modalités essentielles des conventions dont nous avons été avisés ou que nous aurions découvertes à l'occasion de notre mission, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé ni à rechercher l'existence d'autres conventions. Il vous appartient, selon les termes de l'article R 612-6 du Code de Commerce, d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions en vue de leur approbation.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie Nationale des Commissaires aux Comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté à vérifier la concordance des informations qui nous ont été données avec les documents de base dont elles sont issues.

CONVENTIONS SOUMISES À L'APPROBATION DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

En application de l'article R. 612-7 du code de commerce, nous avons été avisés des conventions mentionnées à l'article L. 612-5 du code de commerce qui ont été passées au cours de l'exercice écoulé.

Nature et objet	Administrateur concerné	Modalités
Convention de financement conclue le 9 février 2023 avec la société CAIRN pour le développement d'un portail international de publications de sciences humaines et sociales parues initialement en langue française.	Monsieur François GEZE	Votre société a accordé une aide à la société CAIRN pour la période allant du 1 ^{er} janvier 2023 au 31 décembre 2023, date à laquelle la convention a pris fin. Ainsi, le montant versé au titre de l'exercice clos au 31 décembre 2023 s'élève à 145 000 euros .

Saint-Germain-en-Laye, le 17 mai 2024

**Le Commissaire aux Comptes,
Membre de la Compagnie Régionale de Versailles et du Centre,**

S.A.S SEGESTE



Jorge DA CUNHA
Commissaire aux Comptes

RAPPORT SPÉCIAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR L'ACTION CULTURELLE

EXERCICE 2023 / clos le 31 décembre 2023

Mesdames, Messieurs,

L'article L. 324-17 du Code de la Propriété Intellectuelle impose aux organismes de gestion collective d'utiliser, pour des actions d'aide à la création, à la diffusion du spectacle vivant et à des actions de formation des artistes :

- 25 % des sommes provenant de la rémunération pour copie privée,
- les redevances perçues, concernant la reprographie, la retransmission simultanée par câble et la copie privée, que les sociétés n'ont pu répartir avant l'expiration du délai de cinq ans prévu à l'article L. 324-16 du Code de la Propriété Intellectuelle.

Le bilan de l'action culturelle, tel qu'il ressort de la comptabilité du CENTRE FRANÇAIS D'EXPLOITATION DU DROIT DE COPIE, se présente ainsi pour l'exercice 2023 :

	(en €)
PERCEPTIONS ANTÉRIEURES À 2023 DISPONIBLES À L'OUVERTURE DE L'EXERCICE :	
Redevances de reprographie non réparties et prescrites	545 217
25 % de la rémunération pour copie privée numérique (éditeurs de presse)	2 614 740
DÉPENSES RÉALISÉES EN 2023 :	
Dans le secteur du livre et imputées sur les redevances de reprographie non réparties et prescrites	- 277 900
Dans le secteur de la presse et imputées sur le quart copie privée numérique (éditeurs de presse)	- 1 109 575
AFFECTATIONS À L'ACTION CULTURELLE EFFECTUÉES À LA CLÔTURE DE L'EXERCICE 2023 :	
Redevances de reprographie non réparties et prescrites	221 637
25 % de la rémunération pour copie privée numérique (éditeurs de presse)	624 896
SOLDE AU 31 DÉCEMBRE 2023	
Redevances de reprographie non réparties et prescrites	488 953
25 % de la rémunération pour copie privée numérique (éditeurs de presse)	2 130 061

Conformément au Code de la Propriété Intellectuelle, nous avons vérifié la sincérité et la concordance avec les documents comptables de la société, des informations contenues dans la partie du rapport de transparence établi par votre Comité, consacrée aux aides à la création 2023.

Saint-Germain-en-Laye, le 17 mai 2024

**Le Commissaire aux Comptes,
Membre de la Compagnie Régionale
de Versailles et du Centre,**

S.A.S SEGESTE



Jorge DA CUNHA
Commissaire aux Comptes



SAVOIR
PARTAGER
LES
SAVOIRS

www.cfcopies.com

18 rue du 4 Septembre 75002 Paris Tél : 01 44 07 47 70